



LAÏCITÉ ET RELIGION AU SEIN DE L'ÉCOLE ET DANS LA SOCIÉTÉ : ÉVALUATION DES ATTITUDES CIVIQUES DES COLLÉGIENS ET DES LYCÉENS

ÉVALUATION NATIONALE « ÉCOLE ET CITOYENNETÉ »

Janvier 2020

le **cnam**
Cnesco

Pour citer ce document, merci d'utiliser la référence suivante :

Cnesco (2020). Laïcité et religion au sein de l'école et dans la société : évaluation des attitudes citoyennes des collégiens et des lycéens. Paris : Cnam.

Le Centre national d'étude des systèmes scolaires (Cnesco) en collaboration avec l'université de Genève, Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, l'université Nice Sophia-Antipolis et l'*Institute of Education* (Londres, Angleterre), a réalisé une enquête nationale et scientifique de grande ampleur sur le thème « École et citoyenneté » entre le 26 mars et le 18 mai 2018. À travers ce rapport, le Cnesco dévoile le troisième volet de cette enquête dans lequel ont été analysées les questions relatives à la laïcité et à la place de la religion dans l'enceinte scolaire et dans la société.

Ce rapport est produit par le Centre national d'étude des systèmes scolaires (Cnesco, Cnam)

Auteurs

Nathalie Mons, Jean-François Chesné, Barbara Fouquet-Chauprade, Louis-Alexandre Erb, Thibault Coudroy, Alice Gatinot

Remerciements

À Anissa Ayoub, Lucile Piedfer-Quêney et à Pascal Bressoux.

Disponible sur le site du Cnesco : <http://www.cnesco.fr>

Publié en janvier 2020.

Centre national d'étude des systèmes scolaires

41 rue Gay-Lussac 75005 Paris

Contact presse : cnesco.presse@lecnam.net - 06 98 51 82 75

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| AVANT-PROPOS DE NATHALIE MONS..... | 5 |
| CE QU'IL FAUT RETENIR DE L'ÉVALUATION | 11 |
| L'ÉVALUATION DU CNESCO | 15 |
| 1. Méthodologie..... | 15 |
| 2. Ce que dit l'enquête et ce qu'elle ne dit pas..... | 16 |
| 3. Une interprétation des résultats qui se doit d'être prudente..... | 17 |
| I. QUELLES ATTITUDES DES ÉLÈVES ET DES PERSONNELS D'ÉDUCATION VIS-À-VIS DE LA RELIGION AU SEIN DE L'ÉCOLE ET DANS LA SOCIÉTÉ ? | 17 |
| A. Laïcité et religion au sein de l'institution scolaire..... | 17 |
| 1. Respecter toutes les croyances au sein de l'école : une très forte adhésion | 19 |
| 2. Exprimer ses croyances au sein de l'école : des positions plus en retrait..... | 19 |
| 3. Gérer la pluralité religieuse au sein de l'école : des positions moins unanimes..... | 20 |
| B. Laïcité et religion dans la société | 21 |
| 1. Selon les élèves, la religion ne doit pas prendre une place centrale dans la société | 21 |
| 2. Les multiples facettes du rapport Églises-État en France et à l'étranger..... | 23 |
| C. Quelles attitudes selon le profil des élèves et leur établissement ?..... | 25 |
| 1. De manière générale : le poids des caractéristiques individuelles | 27 |
| 2. Profil des élèves : l'importance des connaissances civiques, du genre et de la participation à une association ou à un mouvement religieux | 27 |
| 3. Caractéristiques de l'établissement : une différence public/privé et enseignement général/professionnel | 32 |
| II. QUELLE PLACE RÉELLE DE LA LAÏCITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT ET DANS LES POLITIQUES D'ÉTABLISSEMENT ? | 36 |
| A. Une quasi généralisation de l'enseignement de la laïcité..... | 36 |
| B. Une connaissance partielle des élèves sur le port de signes religieux dans l'enceinte scolaire..... | 37 |
| C. Peu de projets d'établissement sur la laïcité, sauf en éducation prioritaire | 38 |
| D. Une formation continue des enseignants limitée | 39 |
| E. Des difficultés concentrées dans certains établissements..... | 40 |
| F. À l'international, une place variable de la religion dans l'enseignement | 42 |

Liste des figures

| | |
|--|----|
| Figure 1 : Place donnée par les élèves à la religion dans la société | 22 |
| Figure 2 : Enseignement de la laïcité en cours d'EMC | 36 |
| Figure 3 : Connaissances des élèves sur l'encadrement du port de signes religieux au sein de l'école | 38 |
| Figure 4 : Part de projets d'établissement comportant un volet laïcité | 39 |
| Figure 5 : Rapport des enseignants d'EMC à l'enseignement de la laïcité..... | 39 |
| Figure 6 : Part de la formation continue des enseignants d'EMC portant exclusivement sur la laïcité | 40 |
| Figure 7 : Remise en cause des enseignements ou des activités scolaires par les élèves pour motif religieux selon les enseignants en charge de l'EMC et les chefs d'établissement..... | 41 |
| Figure 8 : Remise en cause des enseignements ou des activités scolaires par les élèves | 42 |

Liste des tableaux

| | |
|---|----|
| Tableau 1 : Tolérance vis-à-vis de la pluralité religieuse au sein de l'école | 19 |
| Tableau 2 : Expression des croyances des élèves et des enseignants au sein de l'école..... | 20 |
| Tableau 3 : Gestion de la pluralité religieuse au sein de l'école | 21 |
| Tableau 4 : Importance des caractéristiques des élèves de 3 ^e en relation avec leurs réponses sur la laïcité | 34 |
| Tableau 5 : Importance des caractéristiques des élèves de terminale en relation avec leurs réponses sur la laïcité..... | 35 |

AVANT-PROPOS DE NATHALIE MONS

RESPONSABLE DU CNESCO

“

Attitudes civiques des élèves vis-à-vis de la laïcité : d'abord un « effet éducation »

La laïcité et la place des religions enflamment régulièrement le débat public en France. Préjugés et attaques péremptoires s'y développent le plus souvent sans assise scientifique, laissant ce sujet sensible aux camps des idéologues et générant des polémiques stériles. Les analyses scientifiques développées sur cette thématique sont à ce jour restées, malgré des investigations de qualité, parcellaires, localisées, sans vision nationale assurée.



Une enquête quantitative d'envergure inédite sur les jeunes et la laïcité

Aussi, dans le cadre de son enquête École et citoyenneté, appuyé par l'expertise de l'université de Genève, le Cnesco a souhaité intégrer cette question vive dans sa réflexion, sans polémique mais aussi sans tabou, de façon à étayer un discours scientifique par une analyse robuste des attitudes des élèves sur ce sujet. Pour la première fois en France, une enquête quantitative d'envergure nationale, conduite auprès de 16 000 élèves, 500 enseignants et 350 chefs d'établissement permet d'évaluer les attitudes civiques des collégiens et lycéens vis-à-vis des principes fondamentaux de la laïcité (liberté de conscience, séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, neutralité religieuse des personnels d'éducation...). La richesse de l'échantillon de l'enquête inclut l'enseignement privé sous contrat et permet aussi une analyse nationale approfondie de contextes scolaires particuliers comme l'éducation prioritaire ou les lycées professionnels, des lieux de scolarisation souvent pointés comme sensibles au regard de la laïcité par un ensemble de recherches jusqu'alors localisées.

Élèves : une forte adhésion aux principes fondamentaux de la laïcité

Les résultats de l'enquête sont à la hauteur du fort investissement symbolique et éducatif ancré dans cette valeur phare de la République française. L'adhésion est forte aux principes fondamentaux de la laïcité chez les élèves et plus encore chez les personnels d'éducation, avec pour ces derniers une unanimité (jusqu'à 100 % de réponses identiques) que l'on retrouve très rarement dans des enquêtes sur les attitudes sociales.

Les élèves adhèrent, en effet, largement à la liberté de conscience, à la nécessaire tolérance vis-à-vis des croyances ou non croyances de leurs pairs ou encore à la neutralité religieuse de leurs enseignants.

Ainsi plus de 90 % des élèves considèrent qu'il est important, voire très important, qu'ils soient tolérants entre eux, même s'ils n'ont pas les mêmes croyances. Moins nombreux bien que largement majoritaires, plus des trois quarts d'entre eux (76 % des élèves de 3^e et 80 % des élèves de terminale) sont attachés à ce qu'ils puissent exprimer leurs croyances ou non-croyances en classe tant qu'ils respectent l'opinion des autres. Enfin, ce fort consensus s'étend au principe de non-discrimination des enseignants à leur égard : plus de 90 % des élèves considèrent important voire très important que les enseignants respectent tous les élèves quelles que soient leurs religions et opinions.

Moins de consensus autour des questions pragmatiques de diversité religieuse

Au-delà de l'adhésion aux grands principes de la laïcité, les élèves sont davantage partagés sur la gestion au quotidien de cas concrets liés à la diversité religieuse, au sein de l'enceinte scolaire. La tolérance sur une place accordée aux religions à l'école semble promue quand cette dernière n'induit pas d'impact sur le respect de la laïcité dans le collectif scolaire.

Ainsi, 64 % des élèves de 3^e et 62 % de ceux de terminale déclarent qu'il est plutôt important ou très important de pouvoir s'absenter un jour de fête religieuse. Par contre, cette tolérance de la part des élèves au regard des absences liées à des motifs religieux ne se traduit pas par une demande de visibilité des religions dans l'enceinte scolaire. Au contraire, 64 % des élèves de 3^e considèrent qu'il est important que la religion des élèves ne soit pas visible dans l'espace scolaire.

L'histoire de la laïcité : des accommodements raisonnables

Sur ces dimensions pragmatiques, les réponses des élèves se développent, en fait, en écho avec les résultats des recherches empiriques antérieures (Massignon, 2000 ; ...) qui mettent en évidence les décalages localisés entre les grands principes affichés de la laïcité et des arrangements locaux qui visent des « accommodements raisonnables » dans des configurations spécifiques. Ces situations sont à l'image de l'histoire même de la laïcité qui a toujours visé à concilier affirmation de principes fondamentaux et déclinaisons locales favorables au consensus social, et ce même dans les réglementations fondamentales du XIX^e siècle.

Au total, les réponses très unanimes des élèves sur les différentes dimensions de la laïcité dans l'enceinte scolaire mettent en évidence la réussite de l'école à se constituer en « quasi-sanctuaire » de la laïcité.

Les élèves français champions européens de la laïcité

Au-delà de l'enceinte scolaire, quand on considère la société prise dans sa globalité, l'adhésion des élèves à la laïcité et plus particulièrement à la séparation des organisations politiques et religieuses est moins dominante mais très largement majoritaire. Par exemple, plus des trois quarts des élèves (environ 76 % en 3^e et 82 % en terminale) sont opposés à l'idée que les règles de vie prescrites par la religion soient plus importantes que les lois de la République. Les jeunes Français apparaissent particulièrement attachés à la neutralité religieuse de l'État au regard de différentes études internationales. Ainsi, également interrogés sur l'importance des règles de vie prescrites par la religion par rapport à la législation nationale par la dernière enquête ICCS 2016 (*International Civic and Citizenship Education*), les jeunes de 13-14 ans de 24 pays d'Europe, d'Asie et d'Amérique interrogés sont en moyenne 66 % à s'opposer à cette idée, soit 10 points de moins que les jeunes Français.

Les personnels d'éducation : une posture de hussards noirs de la III^e République

Cette forte adhésion des élèves aux multiples dimensions de la laïcité n'est pas étrangère à l'enseignement dispensé dans ce domaine – fort banalisé dans les collèges et les lycées – ainsi qu'aux postures mêmes des personnels d'éducation, les enseignants et chefs d'établissement étant historiquement très attachés au respect de cette valeur phare historique de l'école française.

En effet, plus de 90 % des élèves de 3^e déclarent avoir abordé le thème de la laïcité au cours de leurs années au collège. La très grande majorité des enseignants en charge de l'enseignement moral et civique (EMC) – 82 % des enseignants de 3^e et 87 % de ceux de terminale – se sentent à l'aise pour enseigner ces cours pourtant sensibles. Les postures des personnels d'éducation demeurent très en lien avec le modèle des « hussards noirs » de la III^e République, sans verser pour autant dans le laïcisme, version extrême de la promotion de la laïcité. Pour eux, la promotion de la tolérance vis-à-vis des croyances que ce soit entre pairs et dans leurs propres rapports aux élèves et surtout la neutralité religieuse qu'ils se doivent d'adopter comme fonctionnaires de l'État soudent très fortement ces corps de professionnels. Près de 100 % d'entre eux déclarent qu'il est important que les enseignants respectent tous les élèves quelles que soient leurs religions et opinions. Plus de 90 % des enseignants estiment également qu'ils n'ont pas à évoquer leurs propres croyances en classe. Plus des trois quarts d'entre eux, surtout en collège (89 %), estiment que la religion ne doit pas être visible dans l'espace scolaire.

Du fait de la forte adhésion des élèves aux principes de la laïcité, surtout dans l'enceinte scolaire, et de la quasi-généralisation des enseignements sur cette thématique, peu de personnels d'éducation se sentent confrontés dans leur établissement à des problèmes importants de remise en cause des enseignements liés à des motifs religieux. 69 % des principaux de collège et 72,6 % des proviseurs de lycée considèrent ces problèmes comme inexistantes dans leur établissement.

Des difficultés dans certains établissements qui ternissent ce bilan positif

Ce bilan de la laïcité à l'école serait tout à fait positif si, en auscultant plus finement certaines des réponses des élèves et des personnels, des situations moins flatteuses n'apparaissaient pas dans certains contextes scolaires qui accueillent les élèves français les plus fragiles, socialement et scolairement.

Ainsi, 66 % des élèves en collège REP et 62 % en REP+ déclarent que la neutralité et l'indépendance de l'État vis-à-vis des religions favorisent la démocratie, contre 73 % des élèves de collège hors éducation prioritaire. Interrogés sur ce même point, ils sont 60 % des élèves en lycée professionnel contre 81 % en lycée d'enseignement général et technologique à répondre de la même façon.

De même, c'est particulièrement dans l'éducation prioritaire, et paradoxalement davantage en REP qu'en REP +, que les rares remises en cause des enseignements pour des motifs religieux jugées importantes voire très importantes sont déclarées. Ainsi, 15 % des enseignants en REP déclarent qu'il existe des problèmes dans les enseignements en lien avec le respect de la laïcité (dont 3 % soulignent l'existence de problèmes très importants).

Laïcité et profil d'élèves

Ces résultats amènent bien sûr à s'interroger sur les profils des élèves qui semblent moins acquis aux principes de laïcité. Leurs attitudes sont-elles en lien avec ces contextes scolaires fragilisés et/ou avec leurs caractéristiques individuelles personnelles ? Leur niveau de connaissances civiques, leur sexe, leur appartenance à une association religieuse (l'étude n'interrogeait pas directement les élèves sur leur religion ou leurs pratiques religieuses) contribuent-ils aux attitudes civiques des élèves dans ce domaine ? Le très riche échantillon des 16 000 élèves de l'enquête École et citoyenneté du Cnesco permet, pour la première fois, d'analyser *conjointement* l'ensemble des caractéristiques des élèves de

façon à mettre en évidence celles qui sont les plus associées aux réponses des élèves sur la laïcité (toutes autres caractéristiques étudiées identiques).

Il ressort de l'ensemble de ces modèles économétriques multivariés que, lorsque l'on analyse tout d'abord les questions des élèves relatives au respect de la laïcité dans l'enceinte scolaire, peu de caractéristiques individuelles non malléables par l'école sont associées aux réponses des élèves, à l'exception du genre, de la participation à une association religieuse (principalement pour les élèves de troisième, cet « effet » disparaît en terminale) et de leur origine migratoire. Dans ce dernier cas c'est principalement la thématique très circonscrite des absences pour fêtes religieuses qui est associée fortement au statut migratoire de l'élève.

L'éducation : facteur déterminant des attitudes des élèves vis-à-vis de la laïcité

En fait, c'est une des caractéristiques des élèves que l'école peut (et doit) façonner qui est la plus souvent en lien avec leurs attitudes vis-à-vis de la laïcité. En effet, c'est, de façon transversale à tous les modèles économétriques, le niveau de connaissances civiques des élèves – et non leur niveau scolaire en général – qui est la caractéristique la plus souvent associée aux réponses des élèves. Plus leur niveau de connaissances civiques augmente, plus leurs réponses se rapprochent des attendus de la laïcité (toutes autres caractéristiques de l'élève identiques par ailleurs). Lorsque l'on ne considère plus seulement l'enceinte scolaire mais la société dans son ensemble, l'association entre le positionnement des élèves vis-à-vis de la laïcité et leur niveau de connaissances civiques s'intensifie plus encore (aux côtés également de la participation à une association religieuse et de l'origine migratoire).

Les lieux de scolarisation apparaissent plus faiblement en lien avec les réponses des élèves à l'exception des établissements de l'enseignement privé et des lycées professionnels (LP) qui constituent bien des écosystèmes scolaires particuliers en termes de laïcité. Le caractère propre de l'enseignement privé explique certainement cette situation et ce d'autant plus que le fait d'être scolarisé dans ce secteur d'enseignement a un « impact » sur la vision des élèves de la place de la religion dans l'enceinte scolaire et pas dans la société considérée globalement. L'écosystème LP défavorable au développement de la laïcité devra être analysé plus avant.

Au final, si les déterminants des réponses des élèves sur la laïcité apparaissent bien complexes, le fait marquant de cette étude est bien l'association très prégnante entre les réponses sur la laïcité des élèves et leur niveau d'éducation civique, au-delà du jeu de leurs caractéristiques personnelles. Cet « effet éducation » explique certainement aussi que les remises en cause des enseignements liées à des motifs religieux sont paradoxalement plus souvent considérées comme importantes en REP qu'en REP+, où les équipes déclarent davantage que la laïcité est inscrite dans leur projet d'établissement, ce qui implique certainement un travail éducatif plus développé sur cette thématique en REP+ qu'en REP. De même, l'évolution systématiquement favorable des réponses des élèves entre ceux de 3^e et ceux de terminale sur les questions interrogeant la place de la religion dans la société considérée globalement peut en partie s'expliquer par le travail éducatif sur la laïcité largement développé dans les deux niveaux d'enseignement.

Une continuité rare dans les politiques scolaires sur la laïcité

Cet « effet éducation » sur les postures des jeunes en termes de laïcité vient conforter les engagements de l'institution scolaire en faveur de cette thématique, déployés en France dans une rare continuité depuis une dizaine d'années : Charte de la laïcité (2013), Mobilisation pour les valeurs de la République (2015), nouveaux programmes d'enseignement moral et civique (2015), vadémécum pour la laïcité (2018), installation d'un Conseil des sages (2018), équipes académiques « Valeurs de la République »...

À l'étranger, l'instruction religieuse recule

À l'étranger également, sans rejoindre le modèle de la laïcité à la française ou même en reprendre le label, la neutralité religieuse de l'État, la séparation des pouvoirs temporels et spirituels et leurs corollaires, la non-discrimination fondée sur la religion, les libertés de conscience et d'expression se sont renforcées dans nombre de pays. En Europe, l'adhésion à la convention européenne des droits de l'homme garantit un seuil minimal de laïcité. Dans le secteur éducatif, plus spécifiquement, dans de nombreux pays comme l'Angleterre, les Pays-Bas ou encore la Suède, les cours d'instruction religieuse (avec la religion comme objet de culte) reculent au profit d'un enseignement pluraliste des faits religieux (l'apprentissage des religions considérées comme objets culturels de connaissance, à travers l'histoire, la sociologie...).

Les enquêtes internationales montrent-elles déjà partiellement les effets de ces politiques curriculaires ? La comparaison des réponses des élèves aux deux enquêtes ICCS de 2009 et 2016 montre un net développement des réponses favorables à la séparation des Églises et des États. En 2009, ils étaient 60 % à s'opposer à l'idée que les règles de vie prescrites par la religion sont plus importantes que les lois contre 66 % en 2016.

Nathalie MONS

Professeure du Cnam, chaire Évaluation des politiques publiques d'éducation

Responsable du Centre national d'étude des systèmes scolaires (Cnesco)



CE QU'IL FAUT RETENIR DE L'ÉVALUATION

L'enquête nationale « École et citoyenneté » a été réalisée par le Cnesco auprès de plus de 16 000 élèves de 3^e et de terminale, de leurs enseignants en charge de l'enseignement moral et civique (EMC) et de leurs chefs d'établissement. Un volet de l'étude portait sur la place de la religion et de la laïcité dans l'environnement scolaire et dans la société afin d'évaluer certaines connaissances et attitudes des élèves dans ce domaine.

Une enquête inédite

Si les sujets autour de la religion et la laïcité sont porteurs de nombreux débats, le Cnesco apporte des éléments objectifs issus, pour la première fois en France, d'une grande enquête nationale, scientifique et représentative auprès d'élèves de 3^e et de terminale. L'ampleur de l'enquête permet de présenter des résultats fiables, au niveau global mais aussi dans des contextes particuliers (éducation prioritaire, secteur d'enseignement privé sous contrat, lycées professionnels). Ces résultats montrent globalement une très forte adhésion des élèves aux principes de laïcité (liberté de conscience, neutralité religieuse de l'État, séparation des organisations politiques et religieuses) et encore plus des personnels d'éducation. Les chefs d'établissement et les enseignants en charge de l'EMC déclarent de plus en plus de problèmes liés au non-respect de la laïcité dans le fonctionnement des collèges et des lycées, à l'exception de certains d'entre eux, peu nombreux.

Attitudes vis-à-vis de la religion au sein de l'école : des principes à la pratique (p.17)

Les élèves, et plus encore les personnels d'éducation, adhèrent très largement au respect de la laïcité et de la place assignée à la religion au sein de l'école. Élèves, enseignants en charge de l'EMC et chefs d'établissement s'accordent sur l'importance du respect des croyances de chacun, aussi bien entre élèves que de la part des enseignants. Ils s'accordent également sur la liberté des élèves d'exprimer leurs croyances ou non-croyances dans le respect de l'opinion des autres, alors qu'il leur paraît important que les enseignants n'évoquent pas les leurs (principe de neutralité religieuse des personnels d'éducation). Enfin, quand il s'agit de la place concrète accordée à la religion au sein de l'école, les élèves sont plus partagés. Une grande majorité considère qu'il est important que les élèves puissent s'absenter une journée pour une fête religieuse mais aussi que la religion ne soit pas visible dans l'espace scolaire. Un tiers d'entre eux pense que ces deux éléments sont peu ou ne sont pas importants.

90 % des élèves de 3^e, 91% de terminale et 99 % des personnels déclarent qu'il est plutôt ou très important que « les élèves soient tolérants entre eux, même s'ils n'ont pas les mêmes croyances ».

80 % des élèves de terminale estiment qu'il est plutôt ou très important que « les élèves puissent s'exprimer sur leurs croyances ou non-croyances en classe, tant qu'ils respectent l'opinion des autres ».

66 % des élèves de terminale (et 90 % de leurs enseignants en charge de l'EMC) déclarent que, pour eux, il est plutôt ou très important que « les enseignants n'évoquent pas leurs propres croyances en classe ».

64 % des élèves de 3^e déclarent qu'il est plutôt ou très important que « la religion ne soit pas visible dans l'espace scolaire ».

Attitudes vis-à-vis de la religion dans la société : adhésion à la séparation Églises-État (p.21)

Les déclarations des élèves montrent une très large adhésion au fait que la religion et ses responsables ne dictent pas les choix de la société et les lois qui les régissent. Les élèves considèrent que la neutralité et l'indépendance de l'État par rapport aux religions favorisent la démocratie. Les jeunes Français semblent particulièrement attachés à ce que les responsables religieux n'influencent pas les décisions gouvernementales. L'enquête ICCS (*International Civic and Citizenship Education Study*) de 2016 portant sur les jeunes de 13-14 ans dans 24 pays d'Europe, d'Asie et d'Amérique montre qu'en moyenne 70 % des jeunes interrogés sont opposés au fait que les responsables religieux aient plus de pouvoir au sein de la société. Interrogés par le Cnesco sur ce même point, 80 % des élèves français de 3^e s'y opposent, soit 10 points de plus que cette moyenne internationale.

73 % des élèves de 3^e considèrent que la neutralité et l'indépendance de l'États vis-à-vis des religions favorisent, plutôt ou tout à fait, la démocratie.

86 % des élèves de terminale ne sont pas d'accord (pas du tout ou plutôt pas) avec le fait que « les responsables religieux (prêtres, pasteurs, imams, rabbins...) doivent avoir plus de pouvoir au sein de la société ».

Des différences d'attitudes selon les profils des élèves (p.25)

Une analyse économétrique approfondie (modèles multivariés et multi-niveaux), rendue possible par la taille inédite de l'échantillon de l'enquête, permet d'identifier et de hiérarchiser **les caractéristiques des élèves et de leur établissement les plus associées** à leur positionnement vis-à-vis de la laïcité et de la place de la religion dans l'enceinte scolaire et dans la société. Toutes caractéristiques des élèves identiques par ailleurs (CSP, type d'établissement de scolarisation de l'élève...), **les connaissances civiques des élèves jouent un rôle** primordial sur le regard qu'ils portent sur la religion et la laïcité au sein de l'école comme dans la société. Le genre et la participation à une association ou à un mouvement religieux sont également très associés au positionnement des jeunes vis-à-vis de la laïcité dans l'enceinte scolaire, contrairement à d'autres caractéristiques individuelles liées à l'environnement familial et à l'origine migratoire. Cependant, ces dernières apparaissent comme davantage déterminantes dans la gestion pragmatique au quotidien de la pluralité religieuse dans l'enceinte scolaire (visibilité de la religion, absence scolaire pour fête religieuse) ainsi que dans la vision plus générale de la laïcité dans la société. Enfin, le type d'établissement a peu d'influence sur la vision qu'ont les élèves de la place de la religion dans l'enceinte scolaire et dans la société. Seuls les élèves des collèges privés valorisent davantage la place de la religion au sein de l'enceinte scolaire (mais pas dans la société considérée globalement) et ceux des lycées professionnels promeuvent davantage sa place dans la société que leurs pairs de la voie générale et technologique.

Religion et laïcité dans l'école : un enjeu mineur dans la majorité des établissements (p.40)

Au-delà de la religion évoquée dans les programmes d'histoire, la laïcité est, selon les élèves, très largement abordée en cours d'EMC, et les enseignants en charge de ces cours se déclarent plutôt à l'aise pour la traiter. De plus, peu d'établissements déclarent rencontrer des problèmes importants de remise en cause des enseignements liés à un motif religieux. Ces problèmes sont néanmoins nettement plus importants dans les collèges relevant de l'éducation prioritaire. Cependant, dans les REP+, les projets d'établissement sur la citoyenneté intégrant un volet laïcité sont plus développés et les incidents sont moins nombreux qu'en REP.

91 % des élèves de 3^e déclarent que la laïcité a été abordée en cours d'EMC durant leurs années au collège.

98 % des principaux de collège et 97 % des enseignants en charge de l'EMC déclarent que les problèmes liés à une « remise en cause du contenu des enseignements par les élèves ou à un refus de participer à certaines activités scolaires pour motifs religieux » sont inexistantes ou peu importants dans leur établissement. Néanmoins, en réseau d'éducation prioritaire (REP), 15 % des enseignants en charge de l'EMC déclarent des problèmes importants ou très importants. Ce pourcentage baisse quand on considère les établissements REP+ (5 % des enseignants en charge de l'EMC), marqués par davantage d'activités autour de la laïcité dans l'établissement.

L'ÉVALUATION DU CNESCO :

ENQUÊTE INÉDITE ET PRÉCAUTIONS D'INTERPRÉTATION

En résumé...

Les thématiques de la religion et de la laïcité donnent régulièrement lieu à des débats, sondages, enquêtes qualitatives ponctuelles et enquêtes quantitatives sur des terrains spécifiques. Pour la première fois, une enquête quantitative d'envergure nationale apporte une analyse scientifique robuste sur les attitudes civiques des élèves de 3^e et de terminale vis-à-vis de la laïcité et des religions à la fois dans l'enceinte scolaire et plus largement dans la société. Grâce à un échantillon riche de 16 000 élèves, l'enquête permet également plus spécifiquement d'étudier différents contextes d'établissements (éducation prioritaire ou non, lycées d'enseignement général et technologique ou lycées professionnels, secteur d'enseignement public ou privé sous contrat). Pour autant, l'enquête du Cnesco n'est pas une enquête spécifiquement dédiée à la laïcité mais plus généralement aux attitudes citoyennes des élèves. Par ailleurs, toute enquête statistique sur les attitudes sociales, quel que soit le domaine, doit donner lieu à une extrême prudence dans l'analyse, du fait des difficultés d'interprétation multiples (biais de désirabilité, position normative ou adoptée à partir de l'expérience personnelle...).

1. Méthodologie

Le Cnesco a administré en 2018 une enquête de grande ampleur sur le thème « École et citoyenneté », en collaboration avec Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, l'université Nice Sophia-Antipolis, l'*Institute of Education* (Londres, Angleterre) et l'université de Genève. Deux premiers volets de l'enquête sur les engagements citoyens des lycéens (septembre 2018) et l'éducation aux médias (février 2019) ont déjà été publiés.

Pour construire une étude scientifiquement robuste, plus de 16 000 élèves de troisième et de terminale ont répondu, entre le 26 mars et le 18 mai 2018, à un questionnaire en ligne administré sur le temps scolaire, ainsi que **500 enseignants en charge de l'EMC (enseignement moral et civique)** et **350 chefs ou directeurs d'établissement**.

Les établissements L'enquête a été réalisée au niveau national à partir d'un échantillon aléatoire d'établissements publics et privés sous contrat. L'échantillon de l'enquête a surreprésenté les collèges en éducation prioritaire, les lycées professionnels et les établissements privés. De cette manière, le nombre important de réponses d'élèves dans ces établissements permet de mener des analyses spécifiques et fiables au sein de ces contextes particuliers. Cette surreprésentation ne vient toutefois pas biaiser les résultats généraux, qui sont rééquilibrés afin d'être représentatifs de l'ensemble de la population.

Les élèves L'enquête a été réalisée auprès des élèves de 3^e et de terminale. Ces deux publics ne peuvent pas être totalement comparés, les élèves préparant un CAP ou ayant décroché du système scolaire après le collège n'étant pas interrogés dans l'enquête de terminale. Par ailleurs, l'anonymat du questionnaire lors de sa passation limite les effets d'autocensure de la part des élèves dans la mesure où ils sont interrogés sur des sujets pouvant engager leurs propres convictions.

Les enseignants et les chefs d'établissement Si l'enquête a été construite avant tout pour recueillir les réponses des élèves, elle a également interrogé leurs enseignants en charge de l'EMC et les personnels de direction de leur établissement. Leurs réponses ne constituent pas le cœur de l'enquête mais apportent des éléments de comparaisons avec celles des élèves. Afin de pouvoir réaliser ces comparaisons, une base réduite et toujours représentative a été utilisée pour l'analyse (9 300 élèves, 460 enseignants, 303 chefs d'établissement). Elle permet de ne garder que les établissements où l'ensemble des acteurs a répondu. Enfin, l'enquête interroge uniquement les enseignants en charge de l'enseignement moral et civique (EMC). Le point de vue qu'ils donnent n'est donc pas représentatif de l'ensemble des enseignants.

2. Ce que dit l'enquête et ce qu'elle ne dit pas

Une enquête sur les attitudes civiques des élèves vis-à-vis de la laïcité et de la religion

Si ce rapport interroge les attitudes civiques des élèves vis-à-vis de la laïcité et de la religion à l'école, les analyses se fondent sur un corpus statistique au périmètre plus large en termes de thématiques (engagements citoyens, confiance dans les institutions, égalité femmes/hommes, attitudes vis-à-vis des discriminations...) issu de l'enquête du Cnesco plus vaste sur l'École et la citoyenneté (2018). Un premier volet de cette enquête Citoyenneté portait sur les engagements citoyens des lycéens (septembre 2018) et le second sur le rapport des jeunes aux médias et à l'information (février 2019).

L'enquête du Cnesco vise à évaluer les attitudes civiques des élèves au regard des principes fondamentaux inscrits dans la valeur laïcité (liberté de conscience, séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, neutralité religieuse des personnels d'éducation...). Elle interroge le positionnement des élèves sur ces sujets, à la fois dans l'enceinte scolaire et plus généralement dans la société.

La pratique de la religion L'enquête interroge les élèves sur leur participation, passée ou actuelle, aux « activités d'un mouvement et/ou d'une association religieuse ». Il ne s'agit donc pas d'une distinction entre pratiquants et non-pratiquants. Les croyances ou non-croyances religieuses des élèves ne leur ont pas été demandées.

Les pratiques réelles dans les établissements L'enquête interroge les enseignants en charge de l'EMC et les chefs d'établissement sur leur formation et sur les difficultés potentielles qu'ils rencontrent. Il s'agit de réponses déclaratives qui traduisent donc autant une description des pratiques que les représentations des acteurs de l'école.

3. Une interprétation des résultats qui se doit d'être prudente

La motivation donnée aux réponses Comme pour toute enquête déclarative sur les attitudes sociales, les résultats doivent être analysés avec précaution. En effet, dans leurs réponses, les élèves peuvent avoir adopté différents points de vue : normatif (ce qu'ils pensent être la norme sociale) mais aussi potentiellement descriptif (rendant compte de ce qui leur paraît être la réalité, sans jugement de valeur), scolaire (ce qu'ils pensent être la réponse attendue), personnel (ce qu'ils voudraient qu'il soit en ce qui les concerne). De façon plus générale, l'enquête repose sur les déclarations des différents acteurs, elle nous renseigne sur *leurs perceptions de la réalité*.

I. QUELLES ATTITUDES DES ÉLÈVES ET DES PERSONNELS D'ÉDUCATION VIS-À-VIS DE LA RELIGION AU SEIN DE L'ÉCOLE ET DANS LA SOCIÉTÉ ?

L'enquête a exploré des attitudes civiques des élèves et des personnels d'éducation (chefs d'établissement et enseignants chargés de l'enseignement moral et civique) vis-à-vis des principes de la laïcité à la fois dans l'enceinte scolaire et plus généralement dans la société.

A. Laïcité et religion au sein de l'institution scolaire

En résumé...

Les élèves, et plus encore les personnels d'éducation, adhèrent très largement au respect de la laïcité et de la place assignée à la religion dans l'école. Une très large majorité d'élèves s'accordent sur la nécessité de respecter les croyances des autres élèves et sur la nécessité que leurs enseignants en fassent de même. S'ils considèrent qu'ils doivent avoir le droit d'exprimer leurs croyances, il est important pour eux que leurs enseignants n'évoquent pas les leurs en classe. Les enseignants en charge de l'EMC et les chefs d'établissement sont en accord avec l'ensemble de ces éléments. Des divergences apparaissent sur les autorisations d'absence pour motif religieux (les élèves y sont largement plus favorables que les personnels) ainsi que sur la non-visibilité de la religion dans l'espace scolaire (plus importante pour les personnels que pour les élèves).

Pour en savoir plus sur le principe de laïcité

En France, le **principe de laïcité** repose sur trois piliers garantis par la Constitution : la **liberté de conscience et la liberté de culte**, la **séparation des institutions publiques et des organisations religieuses**, et **l'égalité de tous les citoyens devant la loi quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions**. **Dans le cadre scolaire**, le principe de laïcité offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. **Les enseignements sont laïques et reposent sur une culture du respect, de compréhension de l'autre et d'ouverture à la diversité des visions du monde**. Dans ce contexte, les agents de la fonction publique sont soumis au principe de neutralité religieuse et le port de signes ou tenues par lesquels les élèves

manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit (loi du 15 mars 2004). Les établissements d'enseignement scolaire privé ne sont pas concernés par ces dispositions. Par ailleurs, la circulaire d'application de la loi de 2004 rappelle que les convictions religieuses des élèves ne peuvent être évoquées pour se soustraire à un enseignement, ni à l'obligation d'assiduité et aux modalités d'un examen.

- CLÉ DE LECTURE - Historique de l'encadrement de la place de la religion au sein de l'école

En 1882 et 1886, deux lois posent un cadre laïque d'enseignement public (fin de l'enseignement religieux, laïcisation du personnel). Dès lors, il est considéré que l'école, en tant que lieu de l'instruction républicaine, ne doit pas transmettre d'opinions religieuses.

En 1984, le projet de loi visant à proposer un système laïque unifié avec l'enseignement privé rencontre une forte opposition et est abandonné.

En 1989, la circulaire « Jospin » précise que « **les élèves doivent se garder de toute marque ostentatoire, vestimentaire ou autre, tendant à promouvoir une croyance religieuse** ». Elle fait suite à une controverse liée au port du voile par des élèves.

En 2004, la loi sur les signes religieux dans les écoles publiques françaises est promulguée. Cette loi **interdit aux élèves le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse**.

En 2013, le ministère de l'Éducation nationale **élabore une charte de la laïcité à l'école** destinée à l'ensemble des personnels et des élèves et visant à être affichée dans tous les établissements scolaires publics.

En 2015, en réaction aux attentats de janvier, un **plan de grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République** est présenté par le ministère de l'Éducation nationale. Il s'appuie notamment sur la mise en place de l'enseignement moral et civique (EMC) de l'école élémentaire à la terminale et la création du parcours citoyen.

En 2018, le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse met en place un dispositif dédié à la laïcité à l'école¹ : **conseil des sages de la laïcité, équipes académiques « Valeurs de la République »**, **vadémécum de la laïcité**.

¹ Pour en savoir plus sur le dispositif : <http://eduscol.education.fr/pid23591/la-laicite-a-l-ecole.htm>

1. Respecter toutes les croyances au sein de l'école : une très forte adhésion

En troisième comme en terminale (**tableau 1**), la très grande majorité des élèves considèrent qu'il est **plutôt ou très important** qu'ils « soient tolérants entre eux, même s'ils n'ont pas les mêmes croyances » (90 % en 3^e et 91 % en terminale). Ils sont tout aussi nombreux à attendre de leurs enseignants qu'ils « respectent tous les élèves, quelles que soient leurs religions et opinions » (91 % en 3^e et en terminale).

Ce large consensus constaté chez les élèves est également partagé à la quasi-unanimité chez les enseignants en charge de l'enseignement moral et civique (EMC) et chez les chefs d'établissement.

Tableau 1 : Tolérance vis-à-vis de la pluralité religieuse au sein de l'école

| Pour vous, dans quelle mesure est-il important qu'à l'école... (part des individus répondant « plutôt important » ou « très important ») | Élèves | | Enseignants en charge de l'EMC | | Chefs d'établissement | |
|---|---|---|--|--|--|--|
| | Troisième | Terminale | Collège | Lycée | Collège | Lycée |
| les élèves soient tolérants entre eux, même s'ils n'ont pas les mêmes croyances | 90 % dont 64 % très important | 91 % dont 69 % très important | 99 % dont 92 % très important | 100 % dont 92 % très important | 100 % dont 92 % très important | 100 % dont 93 % très important |
| les enseignants respectent tous les élèves, quelles que soient leurs religions et opinions | 91 % dont 76 % très important | 91 % dont 76 % très important | 100 % dont 94 % très important | 100 % dont 98 % très important | 100 % dont 97 % très important | 98 % dont 97 % très important |

Source : Cnesco, Enquête « École et citoyenneté » 2018.

2. Exprimer ses croyances au sein de l'école : des positions plus en retrait

Les élèves de troisième et de terminale considèrent assez largement qu'il **est important qu'ils puissent « s'exprimer sur leurs croyances ou non-croyances en classe**, tant qu'ils respectent l'opinion des autres » (**tableau 2**) (76 % en 3^e, 80 % en terminale). On notera que ces données sont en léger retrait par rapport aux résultats précédents relatifs à la tolérance.

Les élèves adhèrent également à la neutralité religieuse des personnels d'éducation qui interdit, notamment pour les enseignants l'expression de leurs croyances personnelles en classe. **Ils sont une majorité à considérer qu'il est important que « les enseignants n'évoquent pas leurs propres croyances en classe »** (68 % en 3^e, 66 % en terminale).

Les enseignants en charge de l'EMC et les chefs d'établissement adhèrent plus largement encore à ces mêmes principes.

Tableau 2 : Expression des croyances des élèves et des enseignants au sein de l'école

| Pour vous, dans quelle mesure est-il important qu'à l'école... (part des individus répondant « plutôt important » ou « très important ») | Élèves | | Enseignants en charge de l'EMC | | Chefs d'établissement | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| | Troisième | Terminale | Collège | Lycée | Collège | Lycée |
| les élèves puissent s'exprimer sur leurs croyances ou non-croyances en classe, tant qu'ils respectent l'opinion des autres | 76 % dont 42 % très important | 80 % dont 47 % très important | 82 % dont 54 % très important | 88 % dont 48 % très important | 87 % dont 47 % très important | 85 % dont 42 % très important |
| les enseignants n'évoquent pas leurs propres croyances en classe | 68 % dont 43 % très important | 66 % dont 39 % très important | 91 % dont 79 % très important | 90 % dont 73 % très important | 90 % dont 78 % très important | 95 % dont 78 % très important |

Source : Cnesco, Enquête « École et citoyenneté » 2018.

3. Gérer la pluralité religieuse au sein de l'école : des positions moins unanimes

Les élèves sont, en revanche, plus partagés à l'idée de donner, de manière concrète, davantage de place à la religion au sein de l'école. Cela rejoint les résultats des recherches empiriques, qui montrent un écart entre les grands principes fondant la laïcité et la mise en œuvre pratique de ces prescriptions au quotidien (Massignon, 2000²...).

Ainsi, **près des deux tiers des élèves considèrent qu'il est important qu'ils puissent « être autorisés à être absents une journée de l'école pour une fête religieuse » (tableau 3)** (64 % en 3^e, 62 % en terminale). À l'inverse, ils sont tout aussi nombreux à répondre qu'il est **important que « la religion des élèves ne soit pas visible dans l'espace scolaire »**. Plus d'un tiers des élèves considèrent que ces deux éléments ne sont pas importants ou sont peu importants. Au regard de ces réponses, la tolérance sur une place accordée aux religions à l'école semble promue quand cette dernière n'induit pas d'impact sur le respect de la laïcité dans le collectif scolaire.

Ces deux sujets sont plus clivants chez les personnels. **Enseignants en charge de l'EMC et chefs d'établissement s'accordent largement sur le fait qu'il est important que la religion ne soit pas visible dans l'espace scolaire** (entre 75 % et 89 %, selon le niveau d'enseignement concerné). Ils sont, en revanche, **une minorité à considérer qu'il est important que les élèves puissent s'absenter pour motif religieux** (entre 38 % et 43 %, selon le niveau d'enseignement concerné).

² Massignon, B. (2000). Laïcité et gestion de la diversité religieuse à l'école publique en France, *Social compass* 47 (3), pp. 353-366.

Tableau 3 : Gestion de la pluralité religieuse au sein de l'école

| Pour vous, dans quelle mesure est-il important qu'à l'école... (part des individus répondant « plutôt important » ou « très important ») | Élèves | | Enseignants en charge de l'EMC | | Chefs d'établissement | |
|---|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| | Troisième | Terminale | Collège | Lycée | Collège | Lycée |
| les élèves puissent être autorisés à être absents une journée de l'école pour une fête religieuse | 64 % dont 31 % très important | 62 % dont 29 % très important | 38 % dont 10 % très important | 40 % dont 9 % très important | 43 % dont 8 % très important | 41 % dont 11 % très important |
| la religion des élèves ne soit pas visible dans l'espace scolaire | 64 % dont 32 % très important | 62 % dont 30 % très important | 89 % dont 68 % très important | 75 % dont 46 % très important | 85 % dont 65 % très important | 89 % dont 65 % très important |

Source : Cnesco, Enquête « École et citoyenneté » 2018.

B. Laïcité et religion dans la société

En résumé...

La laïcité française est marquée par une séparation claire des Églises et de l'État. À travers cette enquête, les élèves déclarent très largement leur attachement au fait que la religion et ses représentants ne dictent pas les décisions de l'État. Ils estiment, en effet, que cette neutralité religieuse de l'État et de ses personnels est un élément important dans le fonctionnement de la démocratie.

1. Selon les élèves, la religion ne doit pas prendre une place centrale dans la société

À travers leurs réponses, **les élèves décrivent une vision de la société où la religion n'a pas vocation à influencer la marche de l'État et les décisions publiques.** Ces réponses montrent une forte adhésion à la séparation entre organisations publiques et institutions religieuses (**figure 1**).

Ainsi, **ils s'opposent très largement à l'idée que « les responsables religieux (prêtres, pasteurs, imams, rabbins...) doivent avoir plus de pouvoir au sein de la société »** (environ 80 % ne sont pas d'accord en 3^e, 86 % en terminale). De la même manière, ils expriment leur **désaccord avec l'idée que « les règles de vie prescrites par la religion [soient] plus importantes que les lois de la République (la législation) »** (environ 76 % en 3^e, 82 % en terminale).

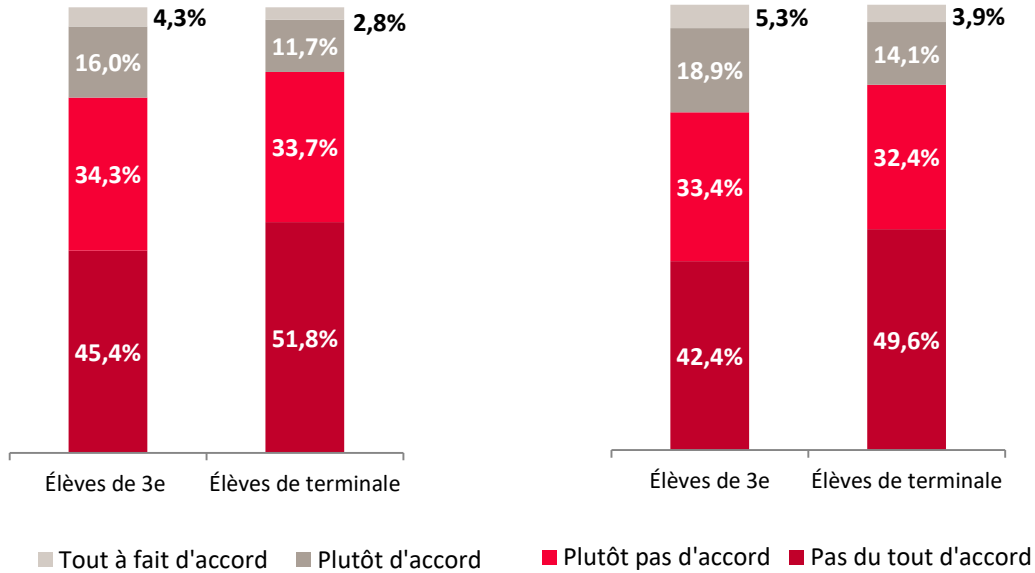
Cette vision largement partagée par les élèves pourrait découler d'un attachement à ce qu'ils considèrent comme une valeur démocratique. En effet, les trois quarts des élèves considèrent que « la neutralité et l'indépendance de l'État vis-à-vis des religions » favorisent la démocratie (environ 73 % en 3^e, 75 % en terminale). On notera à travers ces résultats que les élèves de terminale adhèrent plus encore que ceux du collège à la neutralité religieuse de l'État et à la séparation des sphères publics et religieuses.

Figure 1 : Place donnée par les élèves à la religion dans la société

Voici une liste d'opinions que certains expriment concernant la place de la religion dans la société.
Êtes-vous d'accord avec ces opinions ?

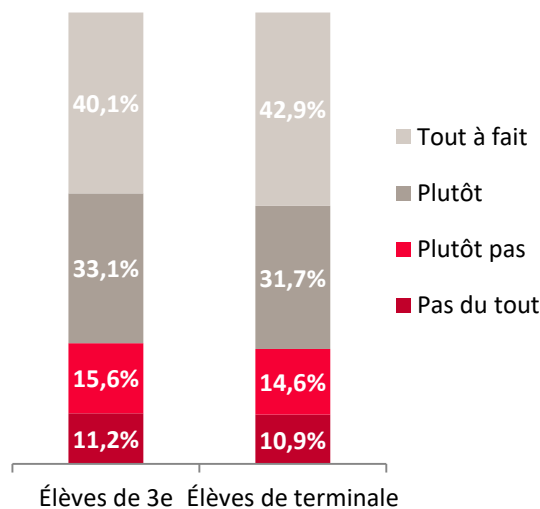
« Les responsables religieux (prêtres, pasteurs, imams, rabbins...) doivent avoir plus de pouvoir au sein de la société »

« Les règles de vie prescrites par la religion sont plus importantes que les lois de la République (la législation) »



Source : Cnesco, Enquête « École et citoyenneté » 2018.

Selon vous, les éléments suivants favorisent-ils la démocratie ?
- La neutralité et l'indépendance de l'État vis-à-vis des religions



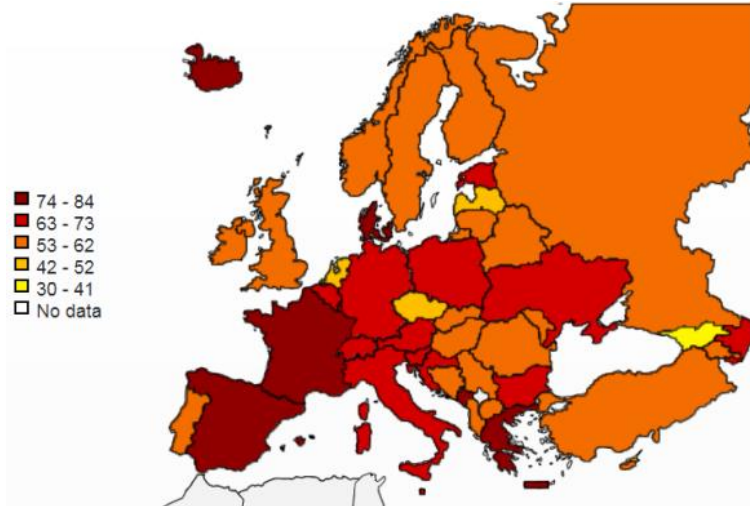
Source : Cnesco, Enquête « École et citoyenneté » 2018.

- CLÉ DE LECTURE – Ce que disent les jeunes Européens sur cette séparation Églises-État

Cette volonté, de la part des élèves, d'une séparation entre la religion et les décisions publiques constatée dans l'enquête du Cnesco fait écho aux résultats d'une étude européenne (*European Values Study*, 2011). L'enquête a interrogé les Européens sur un ensemble de thématiques. Une des questions portait sur l'accord avec le fait que **les responsables religieux ne devraient pas influencer les décisions gouvernementales**. La France est le **pays européen dans lequel les jeunes (18-29 ans) sont les plus en accord avec cette citation (84 %)**. L'enquête ICCS (*International Civic and Citizenship Education Study*) de 2009 portant sur les jeunes de 13-14 ans dans 24 pays d'Europe, d'Asie et d'Amérique montrait qu'en moyenne 66 % des jeunes interrogés étaient opposés au fait que les responsables religieux aient plus de

« Les responsables religieux ne devraient pas influencer les décisions gouvernementales ».

Part de réponses « d'accord » des jeunes de 18-29 ans.



Source: *Atlas of European Values*, 2011.

pouvoir au sein de la société. En 2016, la même enquête révélait qu'ils étaient 70 % à le déclarer. Interrogés par le Cnesco sur ce même point, 80 % des élèves s'y opposent, soit 10 points de plus que cette moyenne internationale.

2. Les multiples facettes du rapport Églises-État en France et à l'étranger

La vision de la place de la religion décrite par les élèves semble correspondre à une vision française du principe de laïcité, caractérisée par la séparation des Églises et de l'État. Étymologiquement, laïcité vient de *laos*, le peuple distinct des clercs. Pour autant, ce terme est utilisé de manière très différente selon les pays. Les histoires nationales, longues de plusieurs siècles d'expériences et de singularisations, ont débouché sur des pratiques et des règles de droit différentes. Régulièrement questionnée, la laïcité n'apparaît jamais comme un acquis définitif. Dans le monde, il existe ainsi de nombreux modes de gestion du rapport Églises-État qui peuvent s'apparenter à une forme ou une autre de laïcité.

En Europe, l'adhésion à la **Convention européenne des droits de l'homme** garantit un seuil minimal de laïcité, à savoir **le respect d'un ensemble de principes fondateurs de la laïcité française** (liberté de conscience, libre expression religieuse, non-discrimination fondée sur la religion...). Ainsi, bien que certains pays ne mentionnent pas explicitement le terme de laïcité dans leur droit national, tous les pays européens en partagent une grande partie des acceptions.

Des pays séparant clairement les Églises et l'État, comme la France

En France, la laïcité entérinée par la loi de 1905 et constitutionnalisée en 1946, affirme la **séparation du pouvoir politique des organisations religieuses** tout en garantissant la **liberté de conscience**, la **liberté de culte** (tant que celle-ci ne menace pas l'ordre public) et **l'égalité de tous devant la loi** qu'elle que soit leur religion. En reconnaissant le droit à chaque citoyen de croire ou de ne pas croire et de vivre sa foi ou son absence de foi, **la laïcité repose sur un équilibre entre garantie des libertés individuelles et protection de l'intérêt général**. Dans ce cadre, des mesures viennent encadrer les libertés religieuses telles que le principe de neutralité des agents de la fonction publique ou l'interdiction du port de signes ou tenues religieux ostensibles par les élèves dans les écoles publiques. Pour autant, la laïcité fait régulièrement l'objet de discussions et interprétations en France, comme le montrent les récents débats autour du cadre d'application de la loi de 2004 précédemment citée.

Au Mexique, la laïcité est l'une des formes les plus proches de la forme française. **Le pays est l'un des premiers pays à avoir brisé les liens entre l'Église et l'État, en 1855**, avec la fin des privilèges ecclésiastiques, la vente des biens de l'Église et la liberté de l'enseignement. L'actuelle Constitution mentionne, depuis 2012, à l'article 40, la **nature laïque de la République mexicaine**.

Au Japon, la définition de la laïcité est également très proche de celle de la France. L'article 20 de la Constitution dispose : « **Aucune organisation religieuse ne recevra le moindre privilège de l'État, et n'exercera aucune autorité politique**. Aucune personne ne pourra être contrainte à participer à une célébration, un rite ou une pratique religieuse. **L'État et ses organes s'abstiendront de dispenser toute éducation religieuse** ou tout autre activité religieuse ».

Des pays présentant une séparation partielle des Églises et de l'État

En Allemagne, **l'Église et l'État ne sont pas formellement séparés**. La religion occupe même une place notable dans la vie administrative. **Les citoyens déclarent, en mairie, leur religion ou leur absence de religion**. Mais il existe pourtant une neutralité confessionnelle de l'État dans le traitement des religions.

En Espagne, la Constitution définit qu'**aucune confession n'a de caractère étatique**. Les pouvoirs publics doivent prendre en compte les croyances religieuses des citoyens et coopérer avec l'Église catholique et les autres confessions. La loi sur la liberté religieuse (1980) **distingue les communautés religieuses qui ont « un enracinement notoire en Espagne » et les autres groupes religieux**. Le critère retenu pour parler d'enracinement notoire n'est pas le nombre de pratiquants, mais l'ancienneté de la présence sur le territoire et la visibilité culturelle, ce qui démontre encore une fois la multiplicité des relations État-religions, et l'importance de l'histoire du pays dans sa conception de la laïcité.

En Suède, **une séparation partielle de l'Église et de l'État** a été mise en place récemment, en 1999. Mais **le monarque doit cependant toujours être membre de l'Église**. L'Église luthérienne a un statut particulier par rapport aux autres religions. Elle a ainsi le pouvoir d'administrer certains services comme les mariages et les enterrements par exemple.

En Turquie, la laïcité est un des six principes fondateurs de la République de Turquie inscrit dans la Constitution depuis 1937. Son application est pour autant très différente des autres pays. **L'État contrôle l'islam (sunnite), placé sous sa tutelle. Les imams turcs sont donc des fonctionnaires.** Les autres religions sont, en revanche, autonomes. Les activités religieuses sont très largement surveillées et la religion mentionnée sur la carte d'identité. À noter que ce point entre en contradiction avec les principes européens, énoncés dans la Convention européenne des droits de l'Homme.

Aux États-Unis, contrairement à une idée répandue, **l'État fédéral et les cultes sont bien séparés.** De nombreux États fédérés ne subventionnent, par exemple, aucune école confessionnelle. Pour autant, **l'emprise du religieux sur la vie publique et politique du pays est très forte** (comme l'obligation de jurer sur un texte sacré lors d'une comparution au tribunal, la devise officielle *In God we trust...*).

C. Quelles attitudes selon le profil des élèves et leur établissement ?

En résumé...

Au-delà des réponses globales, intéressantes pour une première description des données recueillies, mais présentant des limites en termes d'explications car elles peuvent amplifier des phénomènes observés, une seconde analyse détaillée fait apparaître, question par question, les caractéristiques les plus associées aux regards portés par les élèves sur la place de la religion dans l'enceinte scolaire et dans la société. Il apparaît alors que le lien est plus fort avec les caractéristiques individuelles qu'avec le contexte des établissements dans lesquels les élèves sont scolarisés. Les connaissances civiques des élèves ressortent comme l'élément le plus souvent et le plus fortement associé à la vision des élèves sur la place de la religion, tout comme, à un moindre niveau, le genre et le fait d'avoir participé à une association ou à un mouvement religieux. Le rôle de l'environnement familial et le poids des caractéristiques liées à l'origine migratoire, secondaires concernant le respect de la laïcité en principe au sein de l'école, semblent cependant jouer davantage sur les questions portant sur la gestion pragmatique de la pluralité religieuse dans l'enceinte scolaire et sur la place de la religion dans la société.

Du fait d'un échantillon riche de 16 000 élèves, l'enquête permet d'étudier plus finement les réponses des élèves, question par question, selon leur profil (genre, CSP, niveau de connaissances civiques...) et selon les caractéristiques de leur établissement. Pour cela, et afin de faire apparaître les facteurs qui influencent le plus leur positionnement vis-à-vis de la laïcité et de la place de la religion dans l'enceinte scolaire et dans la société, **le Cnesco a réalisé des modélisations multi-niveaux, modèles statistiques élaborés intégrant conjointement des caractéristiques concernant l'élève** (genre, connaissances civiques, participation à des activités religieuses), **son environnement familial** (groupe socio-professionnel du père, diplôme et activité de la mère, et origine migratoire de l'élève) **et son établissement** (secteur, type d'établissement, zone géographique). Les **tableaux 4 et 5** synthétisant l'ensemble des résultats sont présentés à la fin de cette partie. Pour faire écho à ces résultats, quelques statistiques descriptives émailleront le rapport, quand elles convergent avec les résultats des modèles multivariés.

L'analyse statistique des réponses selon les profils des élèves et les caractéristiques des établissements se fait en deux temps : un premier temps à partir des statistiques descriptives, un second temps à partir de modèles multivariés et multi-niveaux.

Une **statistique descriptive** donne une photographie des réponses de la population. Elle permet de **constater des différences factuelles entre les répondants**. Mais elle présente **des limites** quand on cherche à expliquer ces différences : par exemple, si des élèves scolarisés dans un collège REP fournissent des réponses différentes de celles des élèves d'un établissement hors éducation prioritaire à une question donnée, à quoi attribuer cette différence ? Au fait que le collège soit en REP ? Ou qu'une grande partie des élèves viennent d'un milieu familial défavorisé ? Ou encore que leur niveau de connaissances civiques soit moins élevé ? Pour répondre à ce type de question, il faut faire appel à des modèles multivariés, qui prennent en compte l'ensemble des caractéristiques des élèves, et multi-niveaux, qui distinguent leurs caractéristiques individuelles de celles de leur établissement de scolarisation. Cette analyse permet de mettre en évidence les caractéristiques des élèves (individuelles ou de leur établissement) qui sont réellement associées à une attitude civique particulière que l'on veut étudier.

Autrement dit, une **modélisation multi-niveaux multivariée** permet de **mesurer le poids d'une des caractéristiques des élèves sur leurs attitudes vis-à-vis de la laïcité, en « neutralisant » les effets des autres caractéristiques**, en particulier du contexte scolaire. Le travail de modélisation réalisé pour ce rapport a ainsi conduit à considérer un élève de référence qui aurait les caractéristiques les plus fréquemment réparties parmi les réponses recueillies : être une fille, ne pas participer à une association religieuse, vivre dans un environnement familial intermédiaire, ne pas être immigré(e), être scolarisé(e) dans un collège public hors éducation prioritaire et urbain. L'analyse consiste ensuite, pour chaque question, à faire varier tour à tour une seule de ces caractéristiques, en laissant les autres identiques. L'évolution potentielle de la réponse et le niveau de significativité peuvent alors être interprétés comme directement associés à la caractéristique qu'on a fait varier.

Dans cette partie, l'analyse sera menée à partir de ces modèles. Les tableaux 4 et 5 synthétisant l'ensemble des résultats sont présentés à la fin de cette partie. Pour faire écho à ces résultats, quelques statistiques descriptives émailleront le rapport, quand elles convergent avec les résultats des modèles multivariés.

Par exemple...

En statistique descriptive, 22 % des élèves de 3^e de collèges REP et 32 % des élèves de 3^e de collèges REP+ déclarent qu'ils sont d'accord avec le fait que « les responsables religieux doivent avoir plus de pouvoir au sein de la société », contre 20 % pour les élèves des collèges publics hors éducation prioritaire. Pourtant, dans les modèles multi-niveaux, à caractéristiques individuelles identiques, l'opinion sur ce sujet n'est pas associée au type de collège (éducation prioritaire ou non). Cela signifie que ce n'est pas parce qu'un élève est scolarisé dans un collège REP ou REP+ qu'il est d'accord avec cette proposition, mais parce qu'il présente certaines caractéristiques individuelles (faibles connaissances civiques, faire partie d'une association ou d'un mouvement religieux, ...).

1. De manière générale : le poids des caractéristiques individuelles

Un premier aperçu global des analyses multi-niveaux fait apparaître que la vision de la place de la religion dans l'enceinte scolaire et dans la société est associée, avant tout, à des caractéristiques individuelles des élèves et assez peu souvent à celles de leur établissement.

En 3^e comme en terminale, les connaissances civiques des élèves sont celles qui semblent le plus systématiquement associées au regard que les élèves portent sur la religion. Le lien est également important avec le genre des élèves ainsi qu'avec leur participation ou non à une association ou à un mouvement religieux (surtout en 3^e). Le poids de l'environnement social de l'élève et de son origine migratoire existe et peut même être important suivant les questions, mais il reste moins systématiquement et moins fortement associé.

Les caractéristiques des établissements, bien moins importantes que les caractéristiques individuelles, font néanmoins ressortir deux effets-établissement importants. Ainsi l'analyse multi-niveaux révèle une association significative entre le fait d'être scolarisé dans un collège privé sous contrat et le regard que portent les élèves sur la place de la religion dans l'enceinte scolaire, et entre le fait d'être scolarisé dans un lycée professionnel et la vision portée sur la place de la religion dans la société. *Toutes autres caractéristiques étudiées égales par ailleurs*, le fait d'être scolarisé dans un collège d'éducation prioritaire joue peu souvent et seulement en REP+

2. Profil des élèves : l'importance des connaissances civiques, du genre et de la participation à une association ou à un mouvement religieux

Les caractéristiques des élèves ont été intégrées aux modèles multi-niveaux afin de mesurer leur lien avec le regard que portent les élèves sur la religion. Ainsi, sont présentées dans un premier temps les caractéristiques individuelles les plus fortement associées à la vision qu'ont les élèves de la place de la religion au sein de l'école et dans la société, à savoir les connaissances civiques des élèves, leur genre et leur participation à une association ou un mouvement religieux. Viennent dans un second temps les caractéristiques individuelles des élèves pour lesquelles ce lien est plus faible ou plus nuancé, à savoir l'environnement social et l'origine migratoire.

Selon le niveau des connaissances civiques des élèves

À autres caractéristiques individuelles et contexte d'établissement identiques, le niveau des connaissances civiques³ des élèves apparaît comme un des éléments les plus fréquemment et les plus fortement associés à leur adhésion à la laïcité au sein de l'école et dans la société.

Dans l'enceinte scolaire

Plus les connaissances civiques des élèves augmentent (à caractéristiques équivalentes : filles comme garçons, favorisés comme défavorisés, immigrés ou non, en éducation prioritaire ou non...), **plus ils ont tendance à considérer comme important le respect de la religion de chacun ainsi que la libre expression de leur religion par les élèves**. Ils accordent également plus d'importance au fait que les enseignants n'évoquent pas leurs propres croyances, et que la religion des élèves ne soit pas visible

³ L'enquête comprenait un ensemble de 17 questions portant sur les connaissances civiques des élèves : c'est à partir des réponses des élèves à ces 17 questions qu'un score a été établi.

dans l'espace scolaire. Le niveau des connaissances civiques des élèves n'est pas associé, en revanche, à leur opinion sur une journée d'absence pour une fête religieuse.

Dans la société

Les élèves ayant de meilleures connaissances civiques répondent nettement plus souvent en faveur d'une séparation nette des religions et de l'État. Ils s'opposent également fortement à l'idée que les responsables religieux aient plus de pouvoir au sein de la société ou que les règles de vie prescrites par la religion sont plus importantes que les lois de la République. »

Des statistiques descriptives... en illustration

42 % des élèves de 3^e ayant de très faibles connaissances civiques (moins de 25 % de bonnes réponses) sont d'accord avec le fait que les règles de vie prescrites par la religion soient plus importantes que les lois de la République, **contre 12 % des élèves ayant de très bonnes connaissances civiques** (plus de 75 % de bonnes réponses).

Selon le genre des élèves

À *autres caractéristiques individuelles et contexte d'établissement identiques*, le genre apparaît également comme un facteur lié à la vision des élèves sur la place de la religion au sein de l'école. **Les garçons semblent moins attachés que les filles aux principes d'expression et de respect des croyances de chacun au sein de l'école.**

Dans l'enceinte scolaire

En 3^e comme en terminale, **pour les garçons, les questions de respect de la religion de chacun** (entre élèves et de la part des enseignants) **et d'expression des croyances par les élèves apparaissent comme moins importantes que pour les filles.** Ils accordent également une importance moindre au fait que leurs enseignants n'évoquent pas leurs propres croyances (en terminale uniquement) et que les élèves puissent s'absenter pour une fête religieuse. Ils considèrent, enfin, plus souvent comme important que la religion ne soit pas visible dans l'espace scolaire (en 3^e uniquement).

Dans la société

En revanche, **le regard que portent les élèves sur la place de la religion dans la société est moins associé au genre.** Les garçons (surtout en terminale) ont notamment moins tendance à considérer que la neutralité et l'indépendance de l'État vis-à-vis des religions favorisent la démocratie par rapport aux filles. Ils s'opposent cependant davantage que les filles (au lycée) au fait que les responsables religieux aient plus de pouvoir au sein de la société même si cette caractéristique n'est que faiblement associée.

Des statistiques descriptives... en illustration

72 % des garçons de 3^e considèrent comme important le fait que les élèves puissent exprimer leurs croyances ou non-croyances en classe, tant qu'ils respectent l'opinion des autres, contre 81 % des filles.

Selon la participation à une association ou à un mouvement religieux

Pour rappel, l'étude n'interrogeait pas directement les élèves sur leurs religion ou pratiques religieuses, mais sur leur participation passée ou actuelle aux activités d'une association ou d'un mouvement religieux⁴.

À autres caractéristiques individuelles et contexte d'établissement identiques, la participation des élèves à une association ou un mouvement religieux est associée à une vision qui accorde une place plus importante de la religion dans la société et, à un moindre niveau, au sein de l'école.

Dans l'enceinte scolaire

La participation des élèves de 3^e à une association ou un mouvement religieux diminue leur adhésion aux valeurs de respect, de tolérance et d'expression des croyances et non-croyances de chacun au sein de l'école. Concernant les pratiques de gestion de la pluralité religieuse au sein de l'école, cette participation est liée à un moindre attachement au fait que la religion ne soit pas visible dans l'espace scolaire. Enfin, toujours en 3^e, les élèves ayant participé à une association ou un mouvement religieux sont sensiblement plus attachés au fait que les élèves puissent être autorisés à s'absenter pour une fête religieuse que les autres élèves. En terminale, la participation des élèves à une association ou un mouvement religieux est moins souvent et plus faiblement associée à ces attitudes vis-à-vis de la religion.

Dans la société

Les élèves ayant participé à une association ou un mouvement religieux **considèrent plus souvent que les règles de vie prescrites par la religion sont plus importantes que les lois de la République** et que les responsables religieux doivent avoir plus de pouvoir au sein de la société. Ce lien est très fort au collège comme au lycée. Ils ont, en revanche, un avis similaire aux autres élèves sur la neutralité et l'indépendance de l'État vis-à-vis des religions.

Des statistiques descriptives... en illustration

85 % des élèves de 3^e ayant participé à un mouvement religieux ou à une association religieuse considèrent important le fait que les élèves soient tolérants entre eux même s'ils n'ont pas les mêmes croyances, contre 93 % de celles et ceux ne participant pas **à un mouvement religieux ou à une association religieuse**.

29 % des élèves de 3^e ayant participé à un mouvement religieux ou à une association religieuse déclarent que les responsables religieux doivent avoir plus de pouvoir au sein de la société, contre 17 % de celles et ceux ne participant pas **à un mouvement religieux ou à une association religieuse**.

Le niveau des connaissances civiques des élèves est, de façon transversale à tous les modèles, la caractéristique la plus souvent associée aux réponses des élèves. Leur genre et le fait d'avoir participé ou non à une association ou à un mouvement religieux au cours des années précédentes sont

⁴ L'enquête interrogeait les élèves sur leur participation « aux activités d'un mouvement et/ou d'une association religieuse » cette année [en 2018] et/ou au cours des années précédentes.

également des caractéristiques individuelles des élèves qui semblent particulièrement en lien avec le regard qu'ils portent sur la religion dans l'enceinte scolaire et dans la société. Le poids de l'environnement familial et celui de l'origine migratoire des élèves, importants sur certaines questions relatives principalement à la religion dans la société, restent toutefois moins fortement et systématiquement associés.

Selon l'environnement familial des élèves

À autres caractéristiques individuelles et contexte d'établissement identiques, **le lien entre l'environnement familial des élèves et leur vision de la place de la religion dans l'enceinte scolaire est faible pour les élèves de 3^e et légèrement plus élevé pour les élèves de terminale**, tant pour les élèves défavorisés que pour les élèves favorisés (comparativement à ceux ayant un environnement familial intermédiaire). Cependant, ce lien est plus intense concernant le regard qu'ils portent sur la religion dans la société, notamment pour les élèves issus de milieu favorisé et particulièrement au collège.

Dans l'enceinte scolaire

Les élèves défavorisés considèrent moins souvent qu'il est important que les élèves soient tolérants entre eux (particulièrement en terminale) et que les enseignants n'évoquent pas leurs propres croyances en classe (uniquement en 3^e). Au lycée, ils déclarent également moins souvent qu'il est important que les enseignants respectent tous les élèves quelles que soient leurs religions et opinions. À l'inverse, les élèves favorisés ont tendance à considérer comme légèrement plus important que les enseignants n'évoquent pas leurs croyances et qu'ils respectent celles des élèves. Les élèves favorisés, particulièrement en terminale, sont également davantage attachés à ce que la religion ne soit pas visible dans l'enceinte scolaire.

Dans la société

Les élèves défavorisés sont plus souvent d'accord avec le fait que les règles prescrites par la religion sont plus importantes que les lois de la République et en 3^e, ils ont moins tendance à considérer que la neutralité et l'indépendance de l'État vis-à-vis des religions favorisent la démocratie. Le poids de cette caractéristique reste dans les deux cas faiblement associé. En revanche, un milieu familial favorisé pèse davantage sur le regard que portent les élèves sur la place de la religion dans la société. Les élèves favorisés ont en effet plus souvent tendance à considérer que la neutralité et l'indépendance de l'État vis-à-vis des religions favorisent la démocratie. En 3^e, ils sont également fortement en désaccord avec le fait que les responsables religieux aient plus de pouvoir au sein de la société. Enfin, au collège comme au lycée, ils s'opposent davantage à l'idée que les règles de vie prescrites par la religion sont plus importantes que les lois de la République »

Des statistiques descriptives... en illustration

82 % des élèves de 3^e favorisés considèrent que la neutralité et l'indépendance de l'État vis-à-vis des religions favorisent la démocratie, **contre 67 % des élèves défavorisés.**

72 % des élèves de 3^e favorisés considèrent comme important que les enseignants n'évoquent pas leurs croyances en classe, **contre 64 % des élèves défavorisés.**

Selon l'origine migratoire

À autres caractéristiques individuelles et contexte d'établissement identiques, l'origine migratoire apparaît comme une caractéristique relativement peu associée aux variations d'attitudes liées à la tolérance, au respect et à l'expression des croyances et non-croyances de chacun dans l'enceinte scolaire. En revanche, elle ressort plus souvent sur les questions relatives aux pratiques de gestion des pluralités religieuses au sein de l'école (particulièrement en terminale), et plus encore au sein de la société.

Dans l'enceinte scolaire

Chez les élèves de terminale, l'origine migratoire n'est pas associée aux questions relatives aux principes de tolérance, de respect et d'expression des croyances de chacun au sein de l'école. Seuls les élèves de 3^e immigrés issus de 1^{re} génération se distinguent (et faiblement) des autres élèves : ils apparaissent légèrement moins sensibles à la question de la tolérance entre les élèves et au fait que les enseignants n'évoquent pas leurs propres croyances en classe. En revanche, concernant les pratiques de gestion de la pluralité religieuse, l'origine migratoire a plus de poids en terminale (et chez les élèves de 3^e immigrés de 1^{re} génération) dans la tendance à déclarer qu'il est important que les élèves puissent être autorisés à être absents une journée pour une fête religieuse. Elle joue également sur un moindre attachement au fait que la religion ne soit pas visible dans l'espace scolaire (comme chez les élèves de 3^e immigrés de 1^{re} génération).

Dans la société

Le fait d'être immigré a une influence importante (surtout en terminale) sur le regard que portent les élèves sur la place de la religion dans la société. Les élèves immigrés sont plus souvent d'accord avec le fait que les responsables religieux doivent avoir plus de pouvoir au sein de la société (moins fortement pour les élèves de 3^e immigrés de 1^{re} génération) et que les règles de vie prescrites par la religion sont plus importantes que les lois de la République. En revanche, en terminale (et en 3^e pour les élèves immigrés de 2^e génération), ils ne se distinguent pas des autres élèves sur l'importance de la neutralité et de l'indépendance de l'État vis-à-vis des religions.

Des statistiques descriptives... en illustration

En terminale, **80 % des élèves non immigrés, 78 % des élèves immigrés de 1^{re} génération et 81 % des élèves immigrés de 2^e génération** déclarent qu'il est important que les élèves puissent exprimer leurs croyances ou non-croyances en classe, tant qu'ils respectent l'opinion des autres.

80 % des élèves de terminale immigrés de 2^e génération considèrent comme important le fait que les élèves puissent être autorisés à être absents une journée de l'école pour une fête religieuse, **contre 72 % des élèves immigrés de 1^{re} génération et 60 % des élèves non immigrés.**

3. Caractéristiques de l'établissement : une différence public/privé et enseignement général/professionnel

Au même titre que les caractéristiques individuelles des élèves, les caractéristiques des établissements ont également été intégrées aux modèles multi-niveaux afin de mesurer le lien qu'elles pourraient avoir avec le regard que portent les élèves sur la laïcité et la religion dans l'enceinte scolaire et dans la société. Il convient dans un premier temps de rappeler qu'il a été observé que les caractéristiques des élèves jouent davantage que les caractéristiques des établissements. Bien que moins déterminantes que les caractéristiques individuelles, il en ressort pour autant une association significative entre le fait d'être scolarisé dans un collège privé (sous contrat) et la vision qu'ont les élèves de 3^e de la laïcité et de la religion au sein de l'école. Concernant le regard que portent les élèves sur la religion dans la société, c'est le fait d'être scolarisé dans un lycée professionnel qui joue davantage, et dans une faible mesure, le fait d'être scolarisé en REP+. La zone géographique de l'établissement (rural/urbain) joue très peu.

Selon le type d'établissement

À *caractéristiques individuelles et autre contexte d'établissement identiques*, comme attendu, **les établissements privés (sous contrat) sont ceux qui ressortent le plus souvent chez les élèves de 3^e comme un facteur de contexte associé au regard que l'on porte sur la place de la religion au sein de l'institution scolaire**. Pour autant, ce lien est très faible ou inexistant en ce qui concerne la place de la religion dans la société. En revanche, le contexte des collèges en éducation prioritaire y est peu associé. Concernant les élèves de terminale, être scolarisé dans un lycée privé n'est pas une caractéristique significative, mais l'être dans un lycée professionnel ressort comme étant un facteur fortement associé au regard que portent les élèves sur la religion dans la société.

Dans l'enceinte scolaire

Les élèves scolarisés dans un collège privé considèrent plus souvent qu'il est important que les élèves puissent exprimer leurs croyances ou non-croyances tant qu'ils respectent l'opinion des autres, que les élèves puissent être autorisés à s'absenter pour une fête religieuse et que les enseignants respectent tous les élèves quelle que soit leurs religions ou opinions. De plus, ils ont tendance à considérer comme moins important le fait que les enseignants n'évoquent pas leurs croyances et que la religion ne soit pas visible dans l'espace scolaire. À l'exception de l'absence pour une fête religieuse (plus important en REP+), **les élèves scolarisés dans des collèges d'éducation prioritaire répondent de la même manière que les élèves en collège public hors éducation prioritaire**. En lycée, le type d'établissement n'a pas d'influence sur la vision des élèves sur la place de la religion au sein de l'école, sauf sur la question de la possibilité pour les élèves d'exprimer leurs croyances ou non-croyances pour laquelle les élèves des lycées privés se montrent plus convaincus.

Dans la société

Le fait d'être scolarisé dans le secteur privé n'est pas un élément déterminant hormis concernant les règles de vie prescrites par la religion, que les élèves de terminale considèrent légèrement plus souvent comme plus importantes que les lois de la République. Les élèves de 3^e en REP+ partagent également cet avis, et sont davantage attachés au fait que les élèves puissent être autorisés à être absents pour une fête religieuse, marquant les deux seules différences de réponse (tout en étant assez

fortement et fortement associées) entre les élèves scolarisés en éducation prioritaire et ceux des collèges publics hors éducation prioritaire. Au lycée, être scolarisé dans un établissement professionnel est un facteur fortement associé au regard que portent les élèves sur la religion dans la société. Les élèves des lycées professionnels considèrent ainsi nettement moins souvent que la neutralité et l'indépendance de l'État favorisent la démocratie (également en lycée polyvalent). Ils ont également tendance à se déclarer plus souvent d'accord avec le fait que les responsables religieux doivent avoir plus de pouvoir au sein de la société et que les règles de vie prescrites par la religion sont plus importantes que les lois de la République (également en lycée polyvalent).

Des statistiques descriptives... en illustration

86 % des élèves scolarisés dans un collège privé considèrent comme important le fait que les élèves puissent exprimer leurs croyances ou non croyances en classe, tant qu'ils respectent l'opinion des autres, **contre 74 % dans les collèges publics hors éducation prioritaire, 69 % en REP et 69 % en REP+.**

60 % des élèves en lycée professionnel déclarent que la neutralité et l'indépendance de l'État vis-à-vis des religions favorisent la démocratie, **contre 81 % en lycée d'enseignement général et technologique et 70 % en lycée polyvalent.**

Selon la zone géographique

À caractéristiques individuelles et autre contexte d'établissement identiques, **la zone géographique de l'établissement est un facteur plus rarement associé** au regard porté par les élèves sur la place de la religion au sein de l'école et dans la société. Pour les lycées, le nombre d'établissements situés en zone rurale est trop faible pour obtenir des résultats statistiquement significatifs.

Dans l'enceinte scolaire

Seuls deux sujets font apparaître des différences significatives entre élèves selon leur zone géographique. Ainsi, **les élèves scolarisés dans un collège rural considèrent comme moins important que les élèves puissent être autorisés à s'absenter une journée pour une fête religieuse. Ils considèrent également plus important que les autres le fait que les enseignants n'évoquent pas leur religion en classe.**

Dans la société

Les élèves scolarisés dans un collège rural pensent légèrement moins que les autres élèves que les responsables religieux doivent avoir plus de pouvoir dans la société. Les autres réponses sont similaires à celles des élèves des autres établissements.

Des statistiques descriptives... en illustration

59 % des élèves de 3^e scolarisés dans un collège rural considèrent comme important le fait que les élèves puissent être autorisés à être absents une journée de l'école pour une fête religieuse, **contre 66 % des élèves scolarisés dans un collège urbain.**

Tableau 4 : Importance des caractéristiques des élèves de 3^e en relation avec leurs réponses sur la laïcité

| Légende | | Caractéristiques les plus fortement associées à chaque réponse | | Caractéristiques moyennement associées à chaque réponse | | Caractéristiques les plus faiblement associées à chaque réponse | | Caractéristiques non significativement associées | | | | |
|---|---|--|--|---|------------------------|---|----------------------------|--|-----------------|-----|--------------------|-------------------|
| | | | | | | | | | | | | |
| Élèves de troisième | | Caractéristiques individuelles de l'élève | | | | | | Caractéristiques de l'établissement | | | | |
| | | CONNAISSANCES CIVIQUES | ASSOCIATION OU MOUVEMENT RELIGIEUX | GENRE | ENVIRONNEMENT FAMILIAL | | ORIGINE MIGRATOIRE | | TYPE DE COLLÈGE | | | ZONE GÉOGRAPHIQUE |
| | | <i>Selon le niveau de connaissances (du moins bon au meilleur)</i> | Participation Comparé à une non-participation | Garçons Comparé aux filles | Défavorisé | Favorisé | 1 ^{re} génération | 2 ^e génération | Privé | REP | REP+ | Rural |
| | | | | Comparé à un environnement intermédiaire | | Comparé aux non-immigrés | | Comparé au public hors éducation prioritaire | | | Comparé à l'urbain | |
| Respect de la laïcité dans l'enceinte scolaire | | | | | | | | | | | | |
| Principes de laïcité | | | | | | | | | | | | |
| Respect | <i>Il est plutôt ou très important que "les élèves soient tolérants entre eux, même s'ils n'ont pas les mêmes croyances"</i> | ↗ | ↘ | ↘ | ↘ | | ↘ | | | | | |
| | <i>Il est plutôt ou très important que "les enseignants respectent tous les élèves, quelles que soient leurs religions et opinions"</i> | ↗ | ↘ | ↘ | | ↗ | | ↗ | | | | |
| Expression | <i>Il est plutôt ou très important que "les élèves puissent exprimer leurs croyances ou non-croyances en classe, tant qu'ils respectent l'opinion des autres"</i> | ↗ | | ↘ | ↘ | | | ↗ | | | | |
| | <i>Il est plutôt ou très important que "les enseignants n'évoquent pas leurs propres croyances en classe"</i> | ↗ | R | | ↘ | ↗ | ↘ | ↘ | | | ↗ | |
| Pratiques de gestion de la pluralité religieuse | | | | | | | | | | | | |
| Pratique | <i>Il est plutôt ou très important que "la religion des élèves ne soit pas visible dans l'espace scolaire"</i> | ↗ | ↘ | ↗ | | ↗ | ↘ | ↘ | | | | |
| | <i>Il est plutôt ou très important que "les élèves puissent être autorisés à être absents une journée de l'école pour une fête religieuse"</i> | | ↗ | ↘ | | | ↗ | ↗ | | ↗ | ↘ | |
| Respect de la laïcité dans la société | | | | | | | | | | | | |
| | <i>"La neutralité et l'indépendance de l'État vis-à-vis des religions" favorisent plutôt ou tout à fait la démocratie</i> | ↗ | | ↘ | ↘ | ↗ | ↘ | | | | | |
| | <i>Plutôt ou tout à fait d'accord avec le fait que "les responsables religieux doivent avoir plus de pouvoir au sein de la société"</i> | ↘ | ↗ | | | ↘ | ↗ | ↗ | | | ↘ | |
| | <i>Plutôt ou tout à fait d'accord avec le fait que "les règles de vie prescrites par la religion sont plus importantes que les lois de la République"</i> | ↘ | ↗ | | ↗ | ↘ | ↗ | ↗ | | ↗ | | |

Source : Cnesco, Enquête « École et citoyenneté » 2018.

Note de lecture : Exemple de la réponse 1 (ligne 1) :

- **Connaissances civiques** : plus le niveau des connaissances civiques d'un élève augmente, plus la probabilité de répondre qu'il est plutôt important ou très important que "les élèves soient tolérants entre eux, mêmes s'ils n'ont pas les mêmes croyances", augmente (flèche vers le haut).
- **Lecture des évolutions (flèches sur la figure)** : toutes autres caractéristiques étudiées étant égales par ailleurs, être un garçon, faire partie d'une association ou d'un mouvement religieux, vivre dans un environnement familial défavorisé ou être immigré(e) de 1^{re} génération diminuent cette probabilité (flèches vers le bas).
- **Lecture code couleur** : être un garçon est la caractéristique la plus fortement associée à la probabilité de donner cette réponse, faire partie d'une association ou d'un mouvement religieux y est moyennement associé (tout comme la relation avec le niveau de connaissances civiques), vivre dans un milieu familial défavorisé ou être immigré(e) de 1^{re} génération sont celles qui y sont les plus faiblement associées. Les autres caractéristiques ne sont pas significatives pour cette réponse.

Tableau 5 : Importance des caractéristiques des élèves de terminale en relation avec leurs réponses sur la laïcité

| Légende | | Caractéristiques les plus fortement associées à chaque réponse | | Caractéristiques moyennement associées à chaque réponse | | Caractéristiques les plus faiblement associées à chaque réponse | | Caractéristiques non significativement associées | | | | |
|---|---|--|------------------------------------|---|------------------------|---|----------------------------|--|---|---------------|---------------------------|-------------------|
| | | | | | | | | | | | | |
| Élèves de terminale | | Caractéristiques individuelles de l'élève | | | | | | Caractéristiques de l'établissement | | | | |
| | | CONNAISSANCES CIVIQUES | ASSOCIATION OU MOUVEMENT RELIGIEUX | GENRE | ENVIRONNEMENT FAMILIAL | | ORIGINE MIGRATOIRE | | SECTEUR DU LYCÉE | TYPE DE LYCÉE | | ZONE GÉOGRAPHIQUE |
| | | <i>Selon le niveau de connaissances (du moins bon au meilleur)</i> | Participation | Garçons | Défavorisé | Favorisé | 1 ^{er} génération | 2 ^e génération | Privé | LPO | LP | Rural |
| | | <i>Comparé à une non-participation</i> | <i>Comparé aux filles</i> | <i>Comparé à un environnement intermédiaire</i> | | <i>Comparé aux non-immigrés</i> | | <i>Comparé au public</i> | <i>Comparé aux lycées d'enseignement général et technologique</i> | | <i>Comparé à l'urbain</i> | |
| Respect de la laïcité dans l'enceinte scolaire | | | | | | | | | | | | |
| Principes de laïcité | | | | | | | | | | | | |
| Respect | <i>Il est plutôt ou très important que "les élèves soient tolérants entre eux, même s'ils n'ont pas les mêmes croyances"</i> | ↗ | ↘ | ↘ | ↘ | | | | | | | |
| | <i>Il est plutôt ou très important que "les enseignants respectent tous les élèves, quelles que soient leurs religions et opinions"</i> | ↗ | | ↘ | ↘ | | | | | | | |
| Expression | <i>Il est plutôt ou très important que "les élèves puissent exprimer leurs croyances ou non-croyances en classe, tant qu'ils respectent l'opinion des autres"</i> | ↗ | ↗ | ↘ | | ↗ | | ↗ | | | | |
| | <i>Il est plutôt ou très important que "les enseignants n'évoquent pas leurs propres croyances en classe"</i> | ↗ | ↘ | ↘ | | ↗ | | | | | | |
| Pratiques de gestion de la pluralité religieuse | | | | | | | | | | | | |
| Pratique | <i>Il est plutôt ou très important que "la religion des élèves ne soit pas visible dans l'espace scolaire"</i> | ↗ | ↘ | | | ↘ | ↘ | ↘ | | | | |
| | <i>Il est plutôt ou très important que "les élèves puissent être autorisés à être absents une journée de l'école pour une fête religieuse"</i> | | ↗ | ↘ | | | ↗ | ↗ | | | | |
| Respect de la laïcité dans la société | | | | | | | | | | | | |
| | <i>"La neutralité et l'indépendance de l'État vis-à-vis des religions" favorisent plutôt ou tout à fait la démocratie</i> | ↗ | | ↘ | | ↗ | | | ↘ | ↘ | | |
| | <i>Plutôt ou tout à fait d'accord avec le fait que "les responsables religieux doivent avoir plus de pouvoir au sein de la société"</i> | ↘ | ↗ | ↘ | | | ↗ | ↗ | | | ↗ | |
| | <i>Plutôt ou tout à fait d'accord avec le fait que "les règles de vie prescrites par la religion sont plus importantes que les lois de la République"</i> | ↘ | ↗ | | ↗ | ↘ | ↗ | ↗ | ↗ | ↗ | ↗ | |

Source : Cnesco, Enquête « École et citoyenneté » 2018.

Note de lecture : Exemple de la réponse 1 (ligne 1)

- **Connaissances civiques** : plus le niveau des connaissances civiques d'un élève augmente, plus la probabilité de répondre qu'il est plutôt important ou très important que "les élèves soient tolérants entre eux, même s'ils n'ont pas les mêmes croyances", augmente (flèche vers le haut).
- **Lecture des évolutions (flèches sur la figure)** : toutes autres caractéristiques étudiées étant égales par ailleurs, être un garçon, faire partie d'une association ou d'un mouvement religieux ou vivre dans un environnement familial défavorisé diminuent cette probabilité (flèches vers le bas).
- **Lecture code couleur** : être un garçon est la caractéristique la plus fortement associée à la probabilité de donner cette réponse, vivre dans un milieu familial défavorisé y est moyennement associé (tout comme la relation avec le niveau de connaissances civiques), faire partie d'une association ou d'un mouvement religieux est celle qui y est le plus faiblement associée. Les autres caractéristiques ne sont pas significatives pour cette réponse.

II. QUELLE PLACE RÉELLE DE LA LAÏCITÉ DANS L'ENSEIGNEMENT ET DANS LES POLITIQUES D'ÉTABLISSEMENT ?

En résumé...

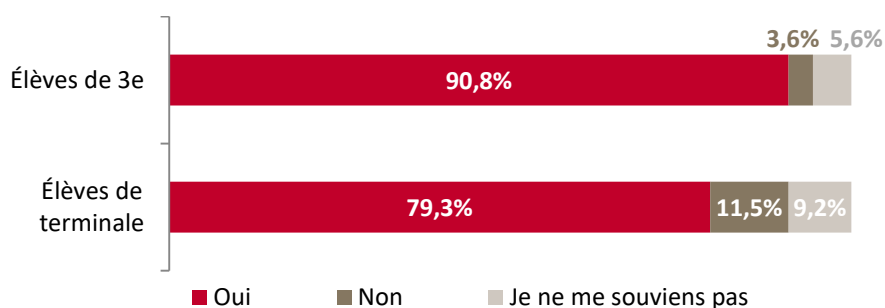
L'enquête met en évidence que la thématique de la laïcité est très présente dans les cours d'EMC, au collège comme au lycée, selon les déclarations des élèves. Un enseignement qui pourrait expliquer, en partie, les bonnes connaissances des élèves sur certaines dimensions de ce domaine. Si la thématique ne s'inscrit pas majoritairement dans les projets d'établissement, elle est particulièrement présente en éducation prioritaire. Les enseignants d'EMC se déclarent majoritairement à l'aise, malgré une faible formation continue. Une comparaison internationale montre que l'approche de la religion dans l'enseignement varie fortement selon les pays. En France, la forte présence de la thématique de la laïcité dans le cadre scolaire pourrait expliquer le nombre très faible de chefs d'établissement et d'enseignants en charge de l'EMC déclarant cette thématique comme problématique, même si certains contextes scolaires révèlent plus de difficultés.

A. Une quasi généralisation de l'enseignement de la laïcité

Une très grande majorité d'élèves déclarent que la laïcité fait partie des sujets qui ont été abordés en cours d'enseignement moral et civique (EMC) durant leurs années de collège (90 %) ou de lycée (80 %) (figure 2).

Figure 2 : Enseignement de la laïcité en cours d'EMC

Au cours de vos années au collège [ou au lycée], les sujets suivants ont-ils été abordés dans les cours d'EMC... ? - La laïcité



Source : Cnesco, Enquête « École et citoyenneté » 2018.

B. Une connaissance partielle des élèves sur le port de signes religieux dans l'enceinte scolaire

L'enquête interrogeait les élèves sur leur connaissance (et non leur opinion) de la réglementation sur le port de signes religieux dans les collèges et lycées publics. De manière générale, les élèves ont une bonne connaissance de ces règles.

- CLÉ DE LECTURE - QUE DIT LA LOI SUR LE PORT DE SIGNES RELIGIEUX DANS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ?⁵

Quelle obligation pour les élèves ?

L'article L. 141-5-1 du Code de l'éducation dispose que : « Dans les écoles, les collèges et les lycées publics, **le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit** ». L'interdiction concerne toutes les activités placées sous la responsabilité des établissements ou des enseignants, y compris celles qui se déroulent en dehors de l'enceinte de l'établissement. **Les élèves scolarisés dans un établissement d'enseignement scolaire privé ne sont pas concernés** par cette disposition, qui peut néanmoins être reprise par le règlement intérieur.

Quelle obligation pour les enseignants et les personnels ?

Selon l'article 25 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifié par la loi du 20 avril 2016 : « Le fonctionnaire exerce ses fonctions dans le respect du principe de laïcité. À ce titre, **il s'abstient notamment de manifester, dans l'exercice de ses fonctions, ses opinions religieuses.** »

Quelle obligation pour les parents et les intervenants extérieurs ?

La loi du 15 mars 2004 ne s'applique pas aux parents d'élèves ni aux intervenants extérieurs⁶. En 2013, le Conseil d'État a considéré, suite à la publication de la circulaire Chatel de 2012, que les parents d'élèves et les intervenants extérieurs avaient la qualité d'usagers du service public (et non d'agents du service public) et qu'en tant que tels **ils n'étaient pas soumis à l'exigence de neutralité religieuse**. Il ne peut donc pas être interdit aux parents de porter un signe religieux lorsqu'ils viennent récupérer leur enfant ou participer à des rencontres au sein de l'établissement. Cependant, un arrêt du 23 juillet 2019 de la cour administrative d'appel de Lyon faisant jusqu'alors jurisprudence a admis la légalité d'un règlement intérieur soumettant au principe de neutralité les parents volontaires pour participer à des activités d'enseignement pour lesquelles ils exercent des fonctions similaires à celles des enseignants. Le Conseil d'État ajoute **une précision pour les déplacements et activités scolaires**, pour lesquels l'autorité compétente (le directeur ou le chef d'établissement) peut « **recommander [aux parents] de s'abstenir de manifester leur appartenance ou leurs croyances religieuses** » (et non l'interdire).

⁵ Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, *La laïcité à l'école : vademécum*, version du 18/10/2019, https://cache.media.eduscol.education.fr/file/MDE/59/4/Laicite-Vademecum_1194594.pdf

⁶ Un intervenant extérieur est défini par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse comme étant une personne bénévole ou rémunérée qui apporte ses compétences de façon complémentaire et non substitutive à l'enseignement de la classe. Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, *Guide pratique pour la direction de l'école primaire – Le fonctionnement de l'école – Les intervenants extérieurs*, version du 12/04/2017 https://cache.media.eduscol.education.fr/file/guide_pratique_directeurs_d_ecole/71/4/Guide_direction_ecole_4_fiche_intervenants_exterieurs_390714.pdf

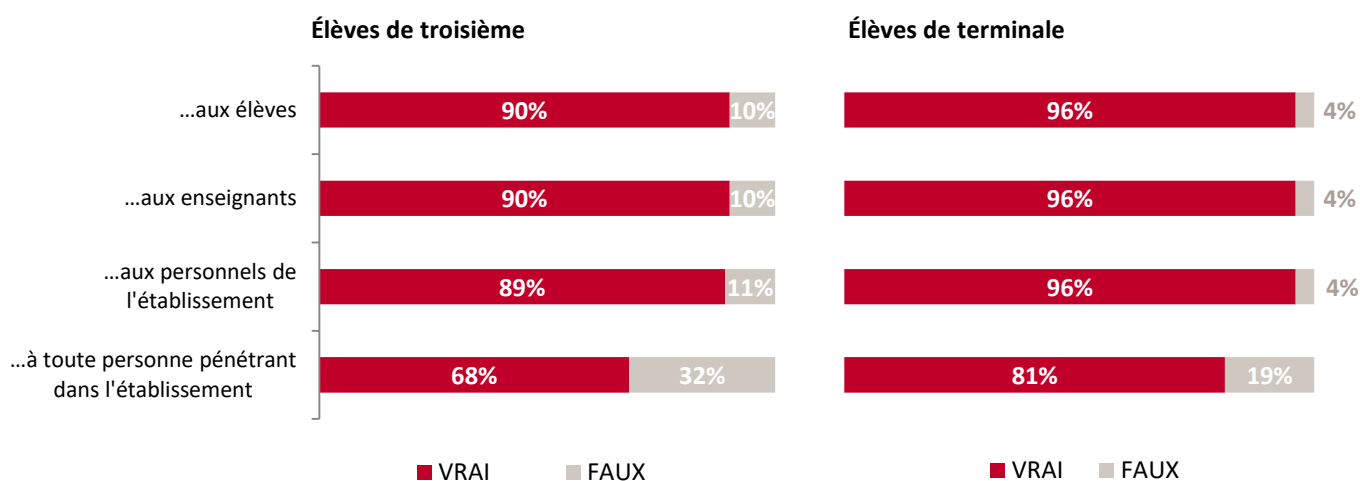
Les élèves savent que le port ostensible de signes religieux au sein des établissements publics est interdits « aux élèves » (90 % en 3^e, 96 % en terminale), « aux enseignants » (90 % en 3^e, 96 % en terminale) et « aux personnels de l'établissement » (89 % en 3^e, 96 % en terminale). Le niveau de connaissance sur ce sujet progresse sensiblement entre les élèves de 3^e et ceux de terminale (figure 3).

En revanche, ils considèrent majoritairement que ces dispositions concernent également les « personnes pénétrant dans l'enceinte de l'établissement » (68 % en 3^e, 81 % en terminale) (voir la législation en encadré). Des enquêtes qualitatives pourraient permettre d'expliquer cet écart entre la règle et sa perception.

Les élèves scolarisés dans un collège REP+ répondent moins souvent que les autres que le port ostensible de signes religieux est interdit pour les élèves (86 %), pour les enseignants (83 %) et les personnels de l'établissement (80 %).

Figure 3 : Connaissances des élèves sur l'encadrement du port de signes religieux au sein de l'école

En France, l'interdiction de porter ostensiblement des signes religieux au sein des établissements d'enseignement public s'applique...



Source : Cnesco, Enquête « École et citoyenneté » 2018.

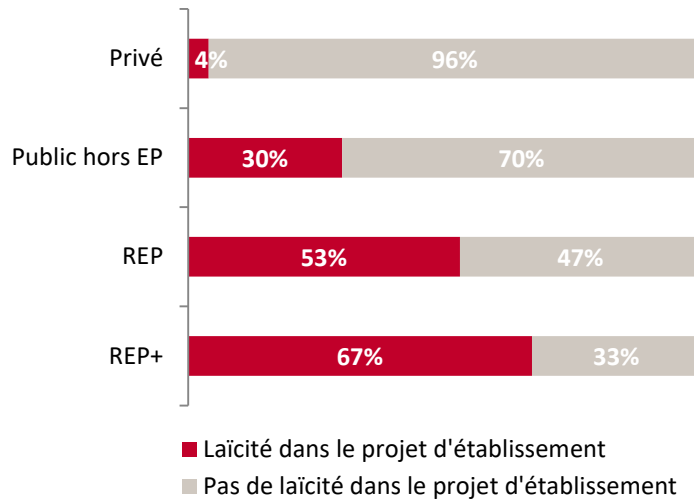
C. Peu de projets d'établissement sur la laïcité, sauf en éducation prioritaire

82 % des principaux de collège et 85 % des proviseurs de lycée déclarent avoir mis en place un projet d'établissement lié à la citoyenneté. Parmi ces projets, la laïcité n'est inscrite que dans un établissement sur quatre (28 % en collège et 25 % en lycée).

Dans les collèges d'éducation prioritaire, la laïcité est plus souvent intégrée dans les projets d'établissement dédiés à la citoyenneté (figure 4), 53 % en REP et plus encore en REP+ (67 %). Ces projets d'établissement sur la laïcité concernent très rarement les établissements privés (4 % en collège et 2 % en lycée).

Figure 4 : Part de collèges ayant un projet d'établissement sur la citoyenneté qui comporte un volet laïcité

Parmi les chefs d'établissement indiquant un projet d'établissement avec un volet sur la citoyenneté, sur quels thèmes porte précisément le projet d'établissement ? - laïcité



Source : Cnesco, Enquête « École et citoyenneté » 2018.

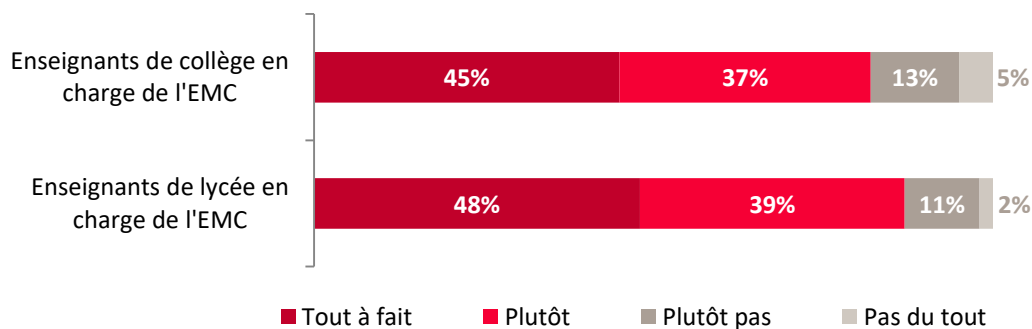
Note de lecture : Parmi les chefs d'établissement du public hors éducation prioritaire (EP) indiquant un projet d'établissement avec un volet sur la citoyenneté, 30 % déclarent que ce volet porte précisément sur la laïcité.

D. Une formation continue des enseignants limitée

Plus de quatre enseignants en charge de l'EMC sur cinq déclarent se sentir à l'aise, grâce à leur formation, pour aborder le thème de la laïcité dans leurs cours (Figure 5). 45 % des enseignants de collège et 48 % des enseignants de lycée en charge de l'EMC se déclarent même « tout à fait à l'aise ». Les enseignants qui débutent leur carrière sont ceux qui se sentent le moins à l'aise pour aborder le sujet de la laïcité (74 % contre 86 % pour les enseignants ayant plus de 20 ans d'expérience).

Figure 5 : Rapport des enseignants d'EMC à l'enseignement de la laïcité

Dans quelle mesure considérez-vous que votre formation vous permet d'être à l'aise pour aborder les sujets suivants dans vos cours ? - La laïcité



Source : Cnesco, Enquête « École et citoyenneté » 2018.

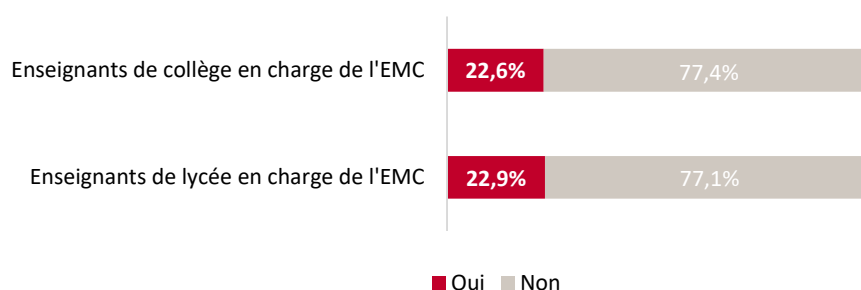
Pour autant, en collège comme en lycée, les enseignants sont peu nombreux à déclarer avoir été formés spécifiquement à la laïcité ces trois dernières années (**Figure 6**). Ainsi, **parmi les 40 % d'enseignants de collège en charge de l'EMC ayant reçu une formation continue (29 % au lycée), moins d'un sur quatre déclare avoir participé à une formation portant seulement sur la laïcité**. Au total, cela ne concerne donc que 9 % des enseignants en charge de l'EMC au collège (6,5 % au lycée). La part d'enseignants spécifiquement formés à la laïcité est plus importante dans les collèges REP (47 % des 34 % déclarant avoir reçu une formation continue, soit 16 %), mais plus faible dans les collèges REP+ (6 % des 60 % déclarant avoir reçu une formation continue, soit à peine 4 %).

Figure 6 : Part de la formation continue des enseignants d'EMC portant exclusivement sur la laïcité

Pour les enseignants déclarant avoir reçu une formation continue entre 2015 et 2018.

Veillez préciser le thème ou l'intitulé de la formation...

- formation qui portait seulement sur la laïcité



Source : Cnesco, Enquête « École et citoyenneté » 2018.

E. Des difficultés concentrées dans certains établissements

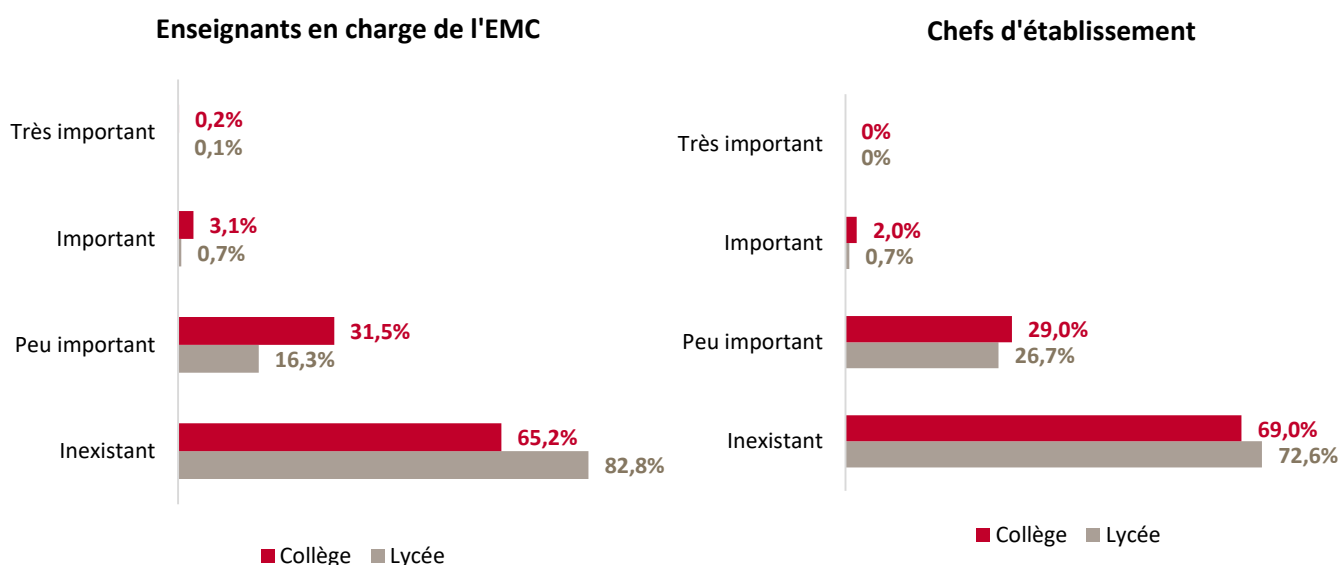
Si certains personnels d'éducation déclarent des difficultés dans l'organisation des enseignements liées à un motif religieux, le sujet semble apaisé dans la grande majorité des établissements. Ainsi, selon les déclarations des chefs d'établissement, **la remise en cause du contenu des enseignements par les élèves ou le refus de participer à certaines activités scolaires pour des motifs religieux n'apparaît jamais comme un problème très important dans leur établissement⁷ (figure 7)**. Ces problèmes sont déclarés comme importants par 2 % des principaux et 3,1 % des enseignants de collège (et moins de 1 % en lycée). *A contrario*, **69 % des principaux de collège considèrent que ces problèmes sont inexistantes** dans leur établissement, un niveau légèrement plus faible que les proviseurs de lycée (72,6 %). Pour autant, **la perception de ce phénomène par les enseignants est aussi faible mais varie**

⁷ Les enseignants et les chefs d'établissement étaient également interrogés sur l'importance des retards et de l'absentéisme des élèves ; des violences verbales et physiques entre élèves ; des cas de harcèlement, de racisme et d'antisémitisme, de sexisme ; des actes de tricherie, vandalisme et vols ; de la détention/consommation de drogues, alcool et tabac par les élèves ; et du refus de l'autorité des personnels de l'établissement.

fortement selon le niveau d'enseignement. Ils ne sont que 65,2 % à considérer que ces problèmes sont inexistant dans leur collège alors qu'ils sont 82,8 % en lycée.

Figure 7 : Remise en cause des enseignements ou des activités scolaires par les élèves pour motif religieux selon les enseignants en charge de l'EMC et les chefs d'établissement

Selon vous, à quel niveau les problèmes suivants existent-ils dans votre établissement au cours de cette année scolaire ? - Remise en cause du contenu des enseignements par les élèves ou refus de participer à certaines activités scolaires pour des motifs religieux



Source : Cnesco, Enquête « École et citoyenneté » 2018.

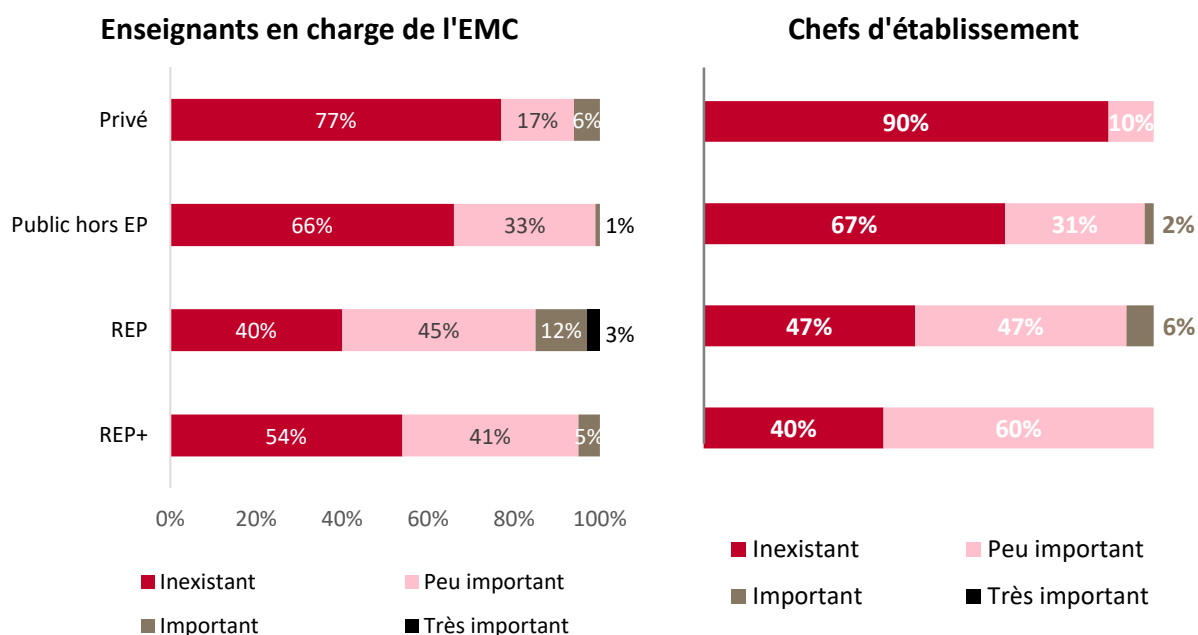
Les rares problèmes importants ou très importants se concentrent dans certains établissements. Ainsi, **les collèges en REP sont plus souvent concernés par des problèmes importants de remise en cause des enseignements ou des activités pour motif religieux (figure 8)** : 12 % des enseignants en charge de l'EMC et 6 % des chefs d'établissement). C'est également en REP que l'on retrouve les seuls enseignants en charge de l'EMC déclarant des problèmes très importants (3 % des enseignants en charge de l'EMC en REP). Il convient toutefois de rappeler que ces faits restent très marginaux.

En REP+, les enseignants en charge de l'EMC déclarent moins souvent qu'en REP rencontrer des problèmes importants (5 % en REP+ contre 12 % en REP) ou très importants (aucun en REP+). **Les chefs d'établissement en REP+ ne déclarent pas du tout de problèmes importants.** Ce résultat contre-intuitif pourrait être mis en lien avec les résultats de l'enquête qui montrent également présence plus forte d'un volet laïcité dans les projets d'établissement des collèges en REP+.

Figure 8 : Remise en cause des enseignements ou des activités scolaires par les élèves selon le type d'établissement

Selon vous, à quel niveau les problèmes suivants existent-ils dans votre établissement au cours de cette année scolaire ? - Remise en cause du contenu des enseignements par les élèves ou refus de participer à certaines activités scolaires pour des motifs religieux

Selon le type de collège



Source : Cnesco, Enquête « École et citoyenneté » 2018.

F. À l'international, une place variable de la religion dans l'enseignement

Malgré les mouvements de sécularisation aux XIX^e et XX^e siècles, la religion reste un sujet politique central dans de nombreux pays, laïques ou non. À l'école, on enseigne tantôt le fait religieux (à savoir les religions comme objet de connaissance (en histoire, sociologie...)), tantôt la religion elle-même (la religion comme objet de culte). Ce dernier enseignement est souvent rapproché de l'enseignement de la morale, voire substituable par celui-ci.

En France, l'enseignement de la laïcité et du fait religieux font partie de l'enseignement obligatoire. Le fait religieux est abordé sous un angle laïque, c'est-à-dire comme élément permettant d'expliquer des faits historiques ou sociaux, des œuvres d'art... Dans les programmes, les questions religieuses sont abordées principalement sous l'angle culturel, à travers les cours d'histoire : à travers la romanité et les guerres de religion (CM1), le génocide des juifs (CM2 et 3^e), le polythéisme (6^e), les chrétiens dans l'empire romain (6^e), la relation entre chrétienté et islam dans l'Occident féodal (5^e), la laïcisation de la société avec les Lumières et la Révolution (4^e) ... Les programmes d'enseignement moral et civique (EMC) prévoient également des leçons sur la tolérance, le respect d'autrui et la laïcité. La connaissance en situation des valeurs de la République, et en particulier de la laïcité, fait partie des attendus en fin de CM2. Au collège, les grandes lois laïques et les enjeux de la laïcité sont étudiés. Au lycée, des questionnements sur la liberté de conscience et la laïcité sont abordés avec les élèves.

Présence d'un enseignement religieux

En Angleterre, les autorités religieuses sont consultées sur les programmes scolaires et participent à leur élaboration. Bien que les enseignements se soient en partie laïcisés et ouverts sur les autres religions, la loi de 1988 dispose que les programmes doivent rendre compte du fait que l'essentiel des traditions religieuses sont chrétiennes. On qualifie désormais ces cours de *multifaith religious education*, une éducation ouverte sur la question religieuse et balayant plusieurs grands courants dans le but que l'élève puisse se forger ses propres convictions.

En Suède, l'enseignement religieux est devenu, en 1965, une matière non confessionnelle. Il reste cependant une matière obligatoire. Les communautés religieuses peuvent administrer des écoles privées, sous la simple réserve qu'elles respectent le programme défini par l'État. En 2018, le gouvernement suédois a porté un projet de loi portant sur l'interdiction des écoles religieuses indépendantes qui n'a pas reçu le soutien de la majorité parlementaire.

Au Danemark, l'enseignement des religions et de l'éthique est obligatoire, sauf demande de dispense des parents.

En Belgique, la Constitution donne le choix entre l'enseignement d'une religion reconnue et l'enseignement d'une morale non confessionnelle. Les communautés (française, flamande et germanophone) ont à charge d'organiser un enseignement respectueux des différentes conceptions philosophiques ou religieuses des élèves.

En Allemagne, les cours de religion sont obligatoires dans les écoles publiques et les notes sont comptabilisées dans le parcours scolaire. Le but de ces cours est de donner aux élèves une connaissance religieuse mais également une compétence religieuse, c'est-à-dire les moyens de tenir des discussions critiques sur la religion et de choisir librement ses propres convictions. Ces cours peuvent être remplacés, à la demande des familles, par des cours d'éthique. La société allemande tend à exercer une pression sur l'école visant à faire évoluer l'enseignement religieux vers un enseignement éthique.

En Espagne, depuis 2006 l'enseignement religieux est une matière facultative, que les élèves peuvent suivre de façon confessionnelle ou aconfessionnelle, selon le choix des familles. Il s'agit d'un droit garanti par la Constitution et qui se traduit par l'autorisation de dispenser des cours de religion dans les établissements publics, avec même une obligation d'assurer ces cours pour la religion catholique. Les autres religions pouvant être enseignées doivent avoir signé un accord partenarial avec l'État (des accords existent avec la Fédération des Églises évangéliques, avec la Fédération des Communautés israélites et la Commission islamique d'Espagne par exemple). Les élèves ne souhaitant pas suivre d'enseignement religieux doivent suivre un enseignement de valeurs sociales et civiques dans le primaire et un enseignement de valeurs éthiques dans le secondaire.

Absence d'un enseignement religieux

Au Mexique, la Constitution garantit un enseignement public laïque qui ne doit pas inclure de références à une doctrine religieuse. Par ailleurs, le pays refuse officiellement de subventionner l'enseignement privé.

Au Japon, la Constitution mentionne à l'article 20 que l'État s'abstiendra de l'enseignement religieux. Dans la loi de 2006 (Loi fondamentale sur l'éducation), on peut cependant lire que « l'attitude de tolérance religieuse, les connaissances générales sur la religion et la situation de la religion dans la vie sociale doivent être évaluées en éducation ». Autrement dit, **le Japon pratique une éducation aux religions, et non une éducation religieuse.**

Le **Centre national d'étude des systèmes scolaires (Cnesco)** est un centre national d'évaluation, d'analyse et d'accompagnement des politiques, dispositifs et pratiques scolaires rattaché au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) depuis le 1^{er} septembre 2019. Il vise à **améliorer la connaissance des systèmes scolaires français et étrangers** afin de **créer des dynamiques de changement dans l'école**.

Le Cnesco s'appuie sur **un réseau scientifique de chercheurs français et étrangers** issus de champs disciplinaires variés (didactique, sociologie, psychologie cognitive, économie, etc.).

Le Cnesco promeut **une méthode participative originale, alliant l'élaboration de diagnostics scientifiques de haut niveau et la participation des acteurs de terrain de la communauté éducative**. Il accompagne ces acteurs grâce à **des démarches de formation/action adaptées aux besoins locaux**.